www.experts-comptables.fr

SIC

365
SEPTEMBRE 2017

LE MAGAZINE DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Découvrez la version 2017 de l'étude « Marchés de la profession comptable »

P. 30 VIE DE L'ORDRE

COMPTABLE EXPERT CONSEIL

72e Congrès de l'Ordre des experts-comptables
27, 28 et 29 septembre 2017 - Lille

World Café

8 Kiosques Actualités

9 30mn pour convaincre

17 Conférences

14 Essentiels

196 Partenaires

9 Ateliers Solutions

2 Plénières

SUR LA ROUTE DU CONSEIL, CONSTRUISONS ENSEMBLE LES MISSIONS DE DEMAIN

P. 10 FOCUS

Besoin d'engager ou d'accélérer votre transition numérique ?

Passez à la vitesse supérieure avec capsurlenumerique.fr

CAP SUR LE NUMERIQUE
ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

P. 26 VIE DE L'ORDRE

QUADRA Expert

5400 cabinets équipés

LOGICIEL DE CAISSE CERTIFIÉ CEGID SHOP : OPPORTUNITÉS À SAISIR !

> **L'obligation légale d'adopter un logiciel de caisse certifié au 1er janvier 2018 représente une double opportunité.**

Pour vos clients, c'est l'occasion avec Cegid Shop de se doter d'un outil qui va leur permettre de booster leur activité. C'est aussi l'assurance de bénéficier de vos conseils et de vos paramétrages pour prévenir le risque fiscal.

Pour votre cabinet, Cegid Shop, service en ligne sur votre plateforme digitale, est un levier de fidélisation et de développement face à l'obligation de mise aux normes. C'est aussi l'occasion de mettre en place une nouvelle relation de travail avec vos clients, plus simple et plus sûre.

Avec Cegid Shop, vous avez tout avantage à prendre l'initiative.

COMPTABLE EXPERT CONSEIL 72e Congrès de l'Ordre des experts-comptables

Retrouvez Quadratus sur le stand T85 – T58

Agence Dircom - Septembre 2017

QUADRATUS

Parc Club du Golf - Bât 27-29 - 350 av. Gauthier de la Lauzière
CS80589 - 13594 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3
www.quadratus.fr

Cegid Group

En phase avec nos clients

A l'heure où j'écris ces lignes, le congrès de Lille s'annonce d'ores et déjà comme un succès en termes de participation.

Mis à part l'attrait indéniable de la région hôte et de ses habitants, j'ai la faiblesse de penser que la thématique retenue pour ce congrès et la façon dont elle sera traitée participent à cet engouement.

L'équipe de rapporteurs a en effet choisi de l'aborder sous un angle nouveau en posant la question du « comment ? ». Comment conduire le changement au sein du cabinet pour que nos équipes se mettent en position ? Comment organiser le cabinet et avec quels outils ? Comment communiquer, présenter et facturer l'offre « conseil » ?

Ce congrès a pour ambition d'être utile en apportant des solutions pratiques à ces questions autour des quatre axes définis : Savoir être, Savoir faire, Faire savoir et Faire.

Si nous traitons le « comment ? » c'est que nous avons déjà, me semble-t-il, répondu à la question du « pourquoi ? ». Nous savons d'ores et déjà que nous devons aller vers le conseil, car nos clients en manquent et que nous sommes en capacité de leur en apporter à forte valeur ajoutée dans de nombreux domaines.

Mais comme tout marché, celui du conseil fonctionne au gré de l'offre et de la demande et nous devons agir sur ces deux composantes.

La lecture de l'étude réalisée par le Conseil supérieur sur les marchés de la profession est, à ce titre, très éclairante. Elle met en lumière le décalage entre les besoins de nos clients en la matière et la perception qu'ils ont de nos compétences et donc de notre capacité à y répondre.

Le congrès doit donc nous préparer à répondre à cette problématique d'offre.

Concernant la demande, nous avons encore du travail pour faire comprendre à notre environnement que le conseil est un investissement rentable et que les experts-comptables sont légitimes pour conseiller efficacement les entreprises.

Nous y œuvrons sans cesse, au risque de nous répéter, car il s'agit d'un changement culturel pour nos cabinets et nos clients qui ne peut s'opérer en quelques mois.

Je vous donne rendez-vous à Lille du 27 au 29 septembre pour partager et échanger autour de ces questions.

> « La lecture de l'étude réalisée par le Conseil supérieur sur les marchés de la profession est très éclairante. Elle met en lumière le décalage entre les besoins de nos clients en la matière et la perception qu'ils ont de nos compétences et donc de notre capacité à y répondre. »

Charles-René Tandé
Président du Conseil supérieur

Connaissez-vous *le Village Connecté ?*

Lancement en avant-première

72e Congrès de l'Ordre des Experts-Comptables

27, 28 et 29 septembre 2017 - Lille

La connexion gagnante POUR VOTRE CABINET

RENDEZ-VOUS : **STAND T125**

conception / réalisation : CLASSE7

le village CONNECTÉ

- ACD GROUPE — Vos outils de gestion et de production
- CLASSE7 — Votre agence de communication
- COAXIS — Votre hébergeur
- RCA — Votre portail collaboratif
- WAIBI DASHBOARD — Vos tableaux de bord

Pour en savoir + www.village-connecte.fr #VillageConnecte

SOMMAIRE

3. ÉDITORIAL

6. EN BREF

8. 5 QUESTIONS À
Cap sur le numérique !

26. VIE DE L'ORDRE
Cap sur le numérique pour ne pas perdre le nord

30. Les motivations du recours à l'expert-comptable... ou à un autre prestataire

32. Un début d'année 2017 bien orienté pour le chiffre d'affaires comme pour l'investissement

34. Logiciels de caisse : les nouvelles obligations

50. A LIRE DANS LA RFC
Le financement des entreprises

10. FOCUS

Zoom sur le programme du 72e Congrès

Quatre axes autour du conseil, 19 conférences, 14 essentiels... A quelques jours du lancement de ce 72e Congrès de la profession, redécouvrez, en détails, la richesse du programme qui vous attend les 27, 28 et 29 septembre prochain. Et avec le World Café, vivez une expérience inédite du 72e Congrès.

p. 8

p. 30

EXERCICE PROFESSIONNEL

36. Le point sur la clarification et la dématérialisation **du bulletin de paie**

38. DEC session de mai 2017 : **435 admis**

41. Du nouveau sur la quote-part **les titres de participation**

42. La protection des données personnelles : **moins d'un an pour se mettre en conformité**

43. L'Expert en poche **édition grand public**

actus **des régions**

44. La Réunion - 46. Martinique - 48. Paris Ile-de-France

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Revue mensuelle de l'ordre des experts-comptables éditée par Experts-Comptables Services • 19, rue Cognacq-Jay 75341 Paris cedex 07 • Tél. 01 44 15 60 00 • Fax 01 44 15 90 05 • **Tirage : 29 800 exemplaires • Directeur de la publication :** Charles-René Tandé, président • **Directeur délégué de la publication :** Olivier Salamito, secrétaire général • **Rédacteur en chef :** Bruno Le Besnerais, président du Comité pilotage des satellites • **Rédacteurs en chef adjoints :** Philippe Sauveplane, René Keravel, • **Comité de rédaction :** F. Balden, A. Delemer, B. Delmotte, A. Fages, E. Ferdjallah-Cherel, A. Le Berre, J. Liziard, Pierre-Alain Millot, A. Mourtafii, G. Patetta • **Secrétaire général de rédaction :** Laetitia Gesp • **Secrétaire de rédaction :** Justine Liziard • **Maquette et infographie :** Françoise Balden • **Fabrication :** Catherine Licini • **Régie de la publicité :** APAR - Tél. 01 41 49 02 90 • **Impression :** Imp. Fabrègue • Saint-Yrieix – Limoges – Paris • **Dépôt légal : Septembre 2017 • Abonnements** • (non-membres de l'Ordre) • France et étranger 93,76 € • supplément avion 44,21 € • Agences - 33 % • Ets d'enseignement - 50 % règlement à l'ordre d'Experts Comptables Services • **Liste des annonceurs • Quadratus 2e de couv. • ACD p. 4 • Agiris p.7 • EBP p.12 • Ed. Francis Lefebvre p.14 • Generali p.16 • Mutex p.18 • Les Déménageurs Bretons p. 20 • Klesia p.22 • Intuit p. 24-25 • Waibi p. 29 • Swiss Life p. 31 • wnap p. 33 • PI Electronique p. 35 • Revue Fiduciaire p. 37-39 • Pro BTP p. 40 • Cipres p. 43 • Gan 3e de couv. • Sage 4e de couv.**

Votre magazine SIC est imprimé sur du papier issu d'une fabrique certifiée ISO 14000/EMAS - imprimeur labellisé IMPRIM'VERT.

Save the date
Journée nationale de la Prévention

Le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables et la Compagnie nationale des commissaires aux comptes en partenariat avec la Conférence générale des juges consulaires de France et le Conseil national des administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires, organisent la 8e journée de la Prévention, le 10 octobre 2017 de 8h30 à 17h à la Maison de la Chimie, 28 rue Saint-Dominique à Paris
Au programme, 4 tables rondes avec de nombreux intervenants pour débattre et s'informer sur l'accompagnement des entreprises en difficulté.

Pour vous inscrire :
https://b-com.mci-group.com
Pour connaître le progamme :
https://cdn.cncc.fr

World Café : une expérience inédite du 72e Congrès

Réflexion collaborative, intelligence collective... participez à une animation conviviale et ludique avec 80 confrères. Identifiez les défis à relever, discutez, débattez et faites émerger des propositions concrètes pour « construire ensemble les missions de demain ». Une restitution aura lieu en plénière le vendredi 29 septembre.

Envie de participer ?
7 sessions sont proposées tout au long du congrès. N'attendez pas pour vous inscrire, les places sont limitées et l'expérience inédite ! (lire p. 10)

Pour vous inscrire :
https://congres.experts-comptables.com

Le Tour de France des Associations 2017

Après le succès en 2016 du 1er tour de France des associations, l'Ordre des experts-comptables renouvelle l'opération cette année.
Ce sont ainsi 17 Conseils régionaux, à ce jour, qui iront à la rencontre des acteurs de l'Économie sociale et solidaire entre le 31 août et le 4 décembre 2017, en convergence avec la manifestation nationale à laquelle participe le Conseil supérieur à Paris, le 18 octobre : le Forum national des associations et fondations (conférences, ateliers…)

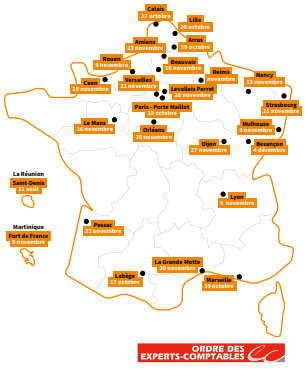

Voulu comme des lieux de transmission de l'information, mais aussi d'échange, ces manifestations ont pour but de permettre aux dirigeants associatifs de mieux maîtriser leur environnement et de trouver auprès des experts-comptables des réponses adaptées à leurs besoins et à leurs problématiques (sécurisation, financement, gestion, développement, communication…).

Venez nombreux aux manifestations organisées par vos Conseils régionaux.
www.experts-comptables.fr

Rendez-vous à Lille au 72e Congrès de l'Ordre des experts-comptables

Voilà déjà 30 ans que le concours eureka a détecté et valorisé des logiciels informatiques apportant une valeur ajoutée à la mission de conseil de l'expert-comptable ou dans l'organisation et la gestion du cabinet.
Ce concours a pris sa place en s'adaptant aux évolutions de la technologie et aux attentes de la profession.
De nombreuses surprises vous attendent sur le stand d'eureka Agefos dans le cadre du 72e Congrès à Lille.
Venez nombreux pour fêter ensemble cet anniversaire.

Retrouvez-nous sur le stand T02 à Lille le 28 septembre 2017

agiris
LOGICIELS ET TECHNOLOGIES
POUR LA PROFESSION COMPTABLE

Faites les bons choix pour *construire demain !*

Pour répondre aux enjeux de votre cabinet d'expertise comptable, AGIRIS vous présente sa nouvelle gamme de production AGIRIS CONNECT.
Faites le choix d'une véritable usine digitale et d'un nouveau service conçu comme votre allié au quotidien : MON COACH AGIRIS.

AGIRIS CONNECT | **Usine digitale** | **MON COACH AGIRIS**

www.agiris.fr

Ph. Sic. 2817

Groupe ISAGRI
TÉL. : 03 44 06 84 00
AVENUE DES CENSIVES - TILLÉ - BP 50333 - 60026 BEAUVAIS CEDEX
ISAGRI - SAS AU CAPITAL DE 5 100 000 EUROS - 327 733 432 RCS BEAUVAIS

agiris recommande les logiciels eic

Depuis quelques années, le Conseil supérieur a fait du numérique une priorité. C'est ainsi que le programme Cap sur le numérique a été lancé pour accompagner les cabinets dans cette révolution. Sic donne la parole à Sanaa Moussaïd, présidente du Comité transition numérique, afin d'évoquer les prérogatives de la profession pour piloter cette mutation stratégique tant au niveau du cabinet et des collaborateurs que des clients.

« Rappelez-vous qu'une évolution n'est une menace que pour ceux qui n'évoluent pas ! »

Cap sur le numérique !

Cap sur le numérique propose de diagnostiquer la maturité numérique du cabinet et des collaborateurs pour en mesurer et en analyser les impacts. Pouvez-vous nous révéler en exclusivité les prochaines étapes du dispositif ?

Tout d'abord, il me paraît important de rappeler qu'il est essentiel d'accompagner les experts-comptables vers la construction du cabinet de demain pour qu'ils soient identifiés comme étant de véritables acteurs de la transition numérique. Cap sur le numérique est la réponse de l'Ordre à cet enjeu. L'objectif de cette nouvelle plateforme est de travailler en amont pour faire en sorte que les professionnels soient prêts à accompagner les chefs d'entreprise en répondant à leurs attentes spécifiques.

Ce site a bien entendu vocation à s'enrichir en permanence pour apporter des réponses au fil de l'eau, en un même et unique lieu et sur des problématiques très différentes. En cela, il irrigue la réflexion des experts-comptables mais aussi et surtout l'action du Comité transition numérique, que nous avons créé en avril dernier : la réflexion car elle nous permet de flécher des thèmes de questionnement que nous ne pouvons ignorer ; l'action car elle nous impose de trouver les solutions pour décoder les sujets qui vont nous aider à adapter notre perception, nos approches et nos process.

Les ressources proposées à ce jour sont vastes : des diagnostics (cabinets et collaborateurs), des formations gratuites dispensées par les IRF, des e-learning technologiques et la sensibilisation dispensée aux experts-comptables et leurs équipes (MOOC, bonnes pratiques et ressources, supports de présentation, films d'animation, Newsletter…). La prochaine étape consiste à :

- déployer des formations « accélération » pour mieux coller aux réalités des cabinets et leur proposer une mise en œuvre opérationnelle leur permettant de bâtir leur propre plan d'action en matière de transition numérique ;
- élaborer un kit mission pour aider les cabinets à accompagner leurs clients.

Je souhaite en effet élargir le spectre en proposant un développement de nouvelles missions. Outre des exemples de lettre de mission, seront proposés des outils pratico-pratiques qui viendront compléter et enrichir la palette d'outils numériques déjà existants.

Quels sont, d'après vous, les atouts indéniables de l'expert-comptable pour accompagner ses clients dans leur transformation numérique ?

D'après l'étude Harris Interactive, réalisée à l'occasion du 70e Congrès de l'Ordre, 80 % des dirigeants de TPE et PME font confiance en prio-

rité à leur expert-comptable pour accompagner la transition numérique de leur activité. Je suis profondément convaincue qu'il est de notre devoir de franchir ce cap pour demeurer des accélérateurs de croissance pour les TPE et PME. L'expert-comptable, au cœur du système, est le mieux placé pour accompagner ses clients dans cette transition car il maîtrise la globalité des contours relatifs à ses clients : organisation, processus de production, systèmes.
C'est pour cela que dès ma prise de fonction, la formation a été pour moi l'un des piliers sur lesquels j'ai souhaité avancer en priorité avec le Comité transition numérique. En effet, il est essentiel de parfaire notre connaissance des outils, et d'être sensibilisé à l'impact potentiel de ces derniers sur chacune des fonctions du cabinet pour mieux nous positionner par rapport à ces technologies.

Pouvez-vous nous expliquer les avantages que représentent selon vous les réseaux sociaux pour la profession ?

Les réseaux sociaux sont des lieux de création et d'échanges d'informations et de contenus entre individus. Leur utilisation dans le cadre professionnel, en alimentant par exemple la page cabinet Facebook ou le compte Twitter avec des informations sur son expertise, ses clients, sa société et en faisant une veille continue, a un impact incroyable en matière d'attractivité ! Cela donne une puissance d'audience très difficile à obtenir par ailleurs.
La technique de l'autruche n'est pas la solution ! Nous pouvons à titre d'exemple évoquer cette fameuse génération Y qui maîtrise tous les codes de cette culture numérique car elle la connaît depuis le berceau. Quelles que puissent être nos priorités pour adapter notre métier, la condition première de toute évolution est d'adopter un état d'esprit d'ouverture au changement. C'est pour cela que j'invite les professionnels à s'approprier ces nouveaux codes et à faire preuve d'une grande agilité car nous savons aussi qu'ils évoluent très vite.
Je vous mets toutefois en garde sur les menaces liées à l'utilisation des réseaux sociaux. En effet, les récentes cyberattaques ont été facilitées par la récupération d'informations personnelles permettant de "deviner" plus facilement des mots de passe… Par ailleurs, l'utilisation par les collaborateurs est extrêmement compliquée à encadrer pour les cabinets qui peuvent faire face, à leur insu, à de nombreuses problématiques telles que l'atteinte à l'e-réputation ou l'usurpation d'identité. Il est donc indispensable d'en maîtriser les risques et surtout de sensibiliser les collaborateurs aux dangers liés aux cyberattaques et à l'utilisation des réseaux sociaux. La mise en place d'une charte d'utilisation des réseaux sociaux au sein des structures d'exercice professionnel pourra être une solution permettant d'informer les collaborateurs sur certains comportements pouvant porter atteinte à l'entreprise.

Et dans la pratique, pourriez-vous donner quelques conseils pour qu'un cabinet améliore sa stratégie digitale ?

La robotisation des processus du cabinet (numérisation des factures, télétransmission, plateformes Saas…) doit à mon sens permettre au professionnel de se concentrer sur un travail de plus grande valeur ajoutée. Il s'agira donc d'une opportunité pour ceux qui sauront en relever les enjeux.
Dans la pratique, trois leviers sont incontournables pour améliorer la stratégie digitale d'un cabinet :
- Utiliser tout le potentiel des outils numériques et collaboratifs, pour mieux produire, vendre et prendre en charge les tâches les plus lourdes ;
- Mettre en place une communication digitale adaptée à sa cible et son domaine de compétence en fournissant régulièrement du contenu pertinent et prendre le temps de communiquer régulièrement sur les réseaux sociaux pour un meilleur référencement ;
- Accepter de s'adapter continuellement à ce nouvel écosystème en prenant en compte l'évolution des habitudes de consommation, des modes de management, des approches marketing.

Rappelez-vous qu'une évolution n'est une menace que pour ceux qui n'évoluent pas !

Pouvez-vous nous dévoiler les prochaines festivités ?

Il est prévu d'organiser une convention numérique sur une journée entière à Paris. Cette journée, riche et dense, sera consacrée au numérique et à la transformation des cabinets ; l'opportunité pour les cabinets de réinventer leur métier et d'en redéfinir les contours.
Les propos de Nelson Mandela traduisent parfaitement le chemin que nous devons emprunter, avec discernement mais détermination : « Je ne perds jamais. Soit je gagne, soit j'apprends ». Les start-ups ne font rien d'autre avec les approches « test and learn » ou « fail, fast, succeed sooner ». Nous devons ainsi apprendre de ces entreprises digitales pour insuffler un esprit "start-up" à nos cabinets. Si vous voulez en savoir plus, rendez-vous dans quelques mois… ■

Pour en savoir +

Lire « Cap sur le numérique pour ne pas perdre le nord » en page 26

www.capsurlenumerique.fr

Zoom sur le programme du 72e Congrès !

Quatre axes autour du conseil, 19 conférences, 14 essentiels… A quelques jours du lancement de ce 72e Congrès de la profession, redécouvrez, en détails, la richesse du programme qui vous attend les 27, 28 et 29 septembre prochain. Et avec le World Café, vivez une expérience inédite du 72e Congrès.

World Café : une expérience inédite

Réflexion collaborative, intelligence collective… participez à une animation conviviale et ludique avec 80 confrères. Identifiez les défis à relever, discutez, débattez et faites émerger des propositions concrètes pour « construire ensemble les missions de demain ». Une restitution aura lieu en plénière le vendredi 29 septembre. Envie de participer ? 7 sessions sont proposées tout au long du congrès.

Un World Café, c'est quoi ?
Un lieu d'échange permettant d'écouter, partager, échanger entre pairs afin d'enrichir sa perception du marché, de l'avenir, des défis à relever et des solutions à inventer. Un format convivial et ludique qui permet de structurer sa pensée et de s'enrichir de celle des autres.

Pourquoi un World Café au 72e Congrès ?
L'environnement nous invite à nous mettre en mouvement pour imaginer un avenir différent et réinventer notre proposition de valeur. Le World Café de ce 72e Congrès marque notre volonté de réinventer le congrès et les échanges qui s'y nouent pour en faire un temps d'intelligence collective, avec des congressistes contributeurs. Nous avons la conviction que c'est en écoutant chacun d'entre vous, en confrontant nos regards, en mobilisant l'intelligence collective que nous pourrons non seulement imaginer les nouvelles options mais aussi les chantiers à accompagner pour faciliter la transformation de chacun.

Comment et quand y participer ?
C'est très simple : il suffit de vous inscrire au congrès, puis de réserver votre place !
7 ateliers seront proposés tout au long du congrès, choisissez votre créneau sur le site du congrès.
Les ateliers sont limités à 80 participants, alors inscrivez-vous vite !

Un atelier dure 1h30 et doit être impérativement réalisé dans son intégralité.

Ils ont testé !

« *C'est super, ça change des ateliers traditionnels* »
« *Un moyen d'être entendu et de se faire entendre* »
« *C'est collaboratif et très convivial* »
« *Ouahou, ça décoiffe !* »
« *Je me suis senti vraiment concerné* »
« *Enfin un espace au congrès où on pourra parler, communiquer et réfléchir ensemble.* »
« *Expérience inédite et déroutante* »
« *Ça permet d'imprimer plus fondamentalement les couches superficielles du cerveau* »
« *Super surprise : il faut le vivre pour comprendre !* »

Pour en savoir

N'attendez pas pour vous inscrire, les places sont limitées et l'expérience inédite !

Pour vous inscrire : https://congres.experts-comptables.com

Savoir être : d'une équipe active à une équipe proactive

Quel leadership dans un contexte de transformation ? L'expert-comptable "porteur de sens"

Avec Ghislaine Serfaty, diplômée d'expertise comptable, consultante en intelligence collaborative

- **Mercredi 27 septembre**
- **Jeudi 28 septembre**

17h30/ 19h

14h/ 15h30

Cliquez ici pour consulter la fiche technique depuis le pdf interactif disponible sur le Sic numérique

Développeur de compétences : manager coach ? L'expert-comptable "moteur du changement"

Avec Claude Villain, expert-comptable et Christian Robichet, directeur général

- **Mercredi 27 septembre**
- **Jeudi 28 septembre**

17h30/ 19h

14h/ 15h30

La communication interpersonnelle : compétence clé ? L'expert-comptable "facilitateur"

Avec Dagmar Doring-Riva, formatrice et experte en conversations cruciales et Marie-Christine Bologna, responsable formation comportementale

- **Jeudi 28 septembre**

10h30/ 12h et 17h30/ 19h

La magie ou l'art de convaincre ? Source d'inspiration pour l'expert-comptable

Avec Mathieu Bich, magicien

- **Mercredi 27 septembre**

17h30/ 19h

ebp
LOGICIELS DE GESTION

RÉSULTAT N°1

« AVEC EBP,
JE GAGNE EN PRODUCTIVITÉ
DANS LE TRAITEMENT
DE MES DOSSIERS »

Le véritable enjeu
était de trouver une **solution fiable**
pour gérer les comptes annuels de mes clients.

Avec les **Solutions de Production**,
j'utilise des **logiciels souples et intuitifs**
pour tenir la comptabilité de mes clients
et éditer leurs liasses fiscales.

J'entretiens une vraie relation de **proximité** avec
EBP. J'ai **confiance** en leurs logiciels.

Hervé B. Expert-Comptable (92)

Retrouvez-nous
au 72ème Congrès de l'Ordre
des Experts-Comptables
STAND T52 !

Conçu et développé en France
www.ebp.com

COMPTABILITÉ - ÉTATS FINANCIERS - PAYE
BUSINESS PLAN - CRM

Éditeur de logiciels
ÉLU SERVICE CLIENT DE L'ANNÉE 2017

*Catégorie Éditeur de logiciels – Étude Inference Operations – Viséo CI – mai à juillet 2016 - Plus d'infos sur escda.fr.

EBP INFORMATIQUE SA • ZA du Bel Air • Rue de Cutesson • 78120 Rambouillet • Tél : 01 34 94 80 00 • Fax : 01 34 85 62 07 • www.ebp.com • SA au capital de 1 million d'euros
RCS VERSAILLES B 330 838 947 • NAF 5829C • TVA IC • FR 49330838947 • Document non contractuel • Toutes les marques et produits cités appartiennent à leurs propriétaires respectifs • Juillet 2017

COMPTABLE EXPERT CONSEIL

Savoir faire : d'une organisation traditionnelle à une organisation orientée conseil

La techno–logie au service de la détection des missions de conseil ? L'expert-comptable "connecté"

Avec Frédéric Campart, consultant en transformation numérique
Dominique Perier, expert-comptable, président du Comité technologique du CSOEC
et Sanaa Moussaid, expert-comptable, présidente du Comité transition numérique du CSOEC

Jeudi 28 septembre

10h30/ 12h et 14h/ 15h30

L'approche sectorielle au service du conseil ? L'expert-comptable "expert"

Avec Tania Fournaise, Philippe Szafir et Antoine Pissetaz, experts-comptables et commissaires aux comptes

Mercredi 27 septembre
Jeudi 28 septembre

17h30/ 19h

14h/ 15h30

De l'obligation de conseil aux missions de conseil ? L'expert-comptable "opportuniste"

Avec Gaëlle Patetta, secrétaire générale adjointe du CSOEC, directeur du département institutionnel, et Eric Ferdjallah-Chérel, diplômé d'expertise comptable, directeur des études du CSOEC

Mercredi 27 septembre
Jeudi 28 septembre

17h30/ 19h

17h30/ 19h

Comment organiser son cabinet pour les missions de conseil ? L'expert-comptable "chef d'orchestre"

Avec Stéphane Raynaud, expert-comptable consultant
Nicolas Bollé, expert-comptable
Thierry Onno, expert-comptable
et Jean-Paul Ménager, expert-comptable, commissaire aux comptes, rapporteur adjoint du 72e Congrès

Jeudi 28 septembre

17h30/ 19h

Pour en savoir +

Cliquez sur pour consulter la fiche technique depuis le pdf interactif disponible sur http://sic.experts-comptables.com

INNEO
CABINET COMPTABLE

COMPTABLE, PAIE, SOCIAL OU JURIDIQUE

Spécifiquement vôtre

Vos opérations ou thématiques structurent votre environnement de travail. Elles contiennent :

- votre documentation dédiée actualisée en continu dont les Mémentos et Codes associés, l'actualité commentée, les avis d'experts, les vidéos...
- vos outils pratiques dédiés : agendas, modèles de lettres et d'actes, simulateurs, chiffres et taux, tableaux récapitulatifs, guides déclaratifs...

INNEO, c'est innovant, pratique, 100% fiable et sans engagement !

TESTEZ GRATUITEMENT
01 41 05 22 22 - www.efl.fr

EDITIONS
FRANCIS LEFEBVRE

ÉVÉNEMENT ! Découvrez-les au 72e Congrès de l'Ordre des experts-comptables
27, 28 et 29 septembre 2017 - **Lille**

COMPTABLE EXPERT CONSEIL

Faire savoir : d'une communication "libérale" à une communication d'entreprise

Comment marketer ses missions de conseil ? L'expert-comptable "marketeur"

Avec David Ladame, expert-comptable, et Mathieu Sibra, expert-comptable, past-president du CJEC Centre

- Jeudi 28 septembre
- Vendredi 29 septembre

17h30/ 19h

9h/ 10h30

Comment facturer les missions de conseil ? L'expert-comptable "rentable"

Avec Didier Plane, dirigeant, président des trophées Marcom, et Didier Poncet, expert-comptable honoraire, membre du comité pédagogique du CFPC

- Jeudi 28 septembre

10h30/ 12h

Comment communiquer sur ses missions de conseil ? L'expert-comptable "communicant"

Avec Christophe Poissonnier, conseil en marketing, communication et business développement, Damien Charrier et Yann Benchora, experts-comptables et commissaires aux comptes

- Jeudi 28 septembre
- Vendredi 29 septembre

9h/ 10h30

14h/ 15h30

Comment présenter et défendre une mission de conseil ? L'expert-comptable "commercial"

Avec Anne Gateffe, consultante en communication, et Cécile Mathieu, consultante, diplômée d'expertise comptable

- Jeudi 28 septembre
- Vendredi 29 septembre

14h/ 15h30

9h/ 10h30

Pour en savoir +

Cliquez sur pour consulter la fiche technique depuis le pdf interactif disponible sur http://sic.experts-comptables.com

77 % des attaques numériques ont touché des PME en 2014[(1)]

Venez évaluer votre exposition aux risques numériques

Rejoignez-nous

lors du 72e Congrès de l'Ordre des experts-comptables

Lille du 27 au 29 septembre

Crédit photo : istock
(1) Étude Symantec, Cybercriminalité et quelques enseignements du FIC 2016

Les outils numériques accompagnent le développement de votre activité professionnelle, mais vous exposent aussi à de nouvelles menaces : **les risques numériques.** Generali peut vous accompagner dans une démarche de prévention, d'assistance et d'assurance face à ces risques.

Rendez-vous **stand C14** et participez au **kiosque actualité Generali** (le 28 septembre à 14 h et le 29 septembre à 12 h)

www.generali.fr/professionnel/assurance-cyber-risques

70 ans au service des experts-comptables

GENERALI

Generali Iard - Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris. **Generali Vie -** Société anonyme au capital de 332 321 184 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris. Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris. Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Faire : des missions traditionnelles aux missions de conseil en pratique

C

De la tenue à la gestion déléguée !

Avec Gilbert Le Pironnec, vice-président du CSOEC en charge du secteur Prospective et Spécialités, et Yves Roethinger, expert-comptable, commissaire aux comptes

- Jeudi 28 septembre
- Vendredi 29 septembre

9h/ 10h30

10h30/ 12h et 17h30/ 19h

C

De la révision à l'optimisation des coûts !

Avec Jean-Louis Jaffé, expert-comptable

- Jeudi 28 septembre
- Vendredi 29 septembre

9h/ 10h30

14h/ 15h30 et 17h30/ 19h

C

Faire ou faire faire ? Telle est la question

Avec Christian Scholer, expert-comptable, président de la commission Juridique et Déontologie du CSOEC, Jean-Marc Jaumouillé, expert-comptable, président de la commission du Tableau du CSOEC, Rémy Séguin, vice-président du CSOEC en charge des Fonctions régaliennes, et Marie Alvarez-Garzon, présidente de la commission Exercice illégal

- Vendredi 29 septembre

9h/ 10h30

Pour en savoir +

Cliquez sur pour consulter la fiche technique depuis le pdf interactif disponible sur http://sic.experts-comptables.com

C

Devenez le coach de votre client !

Avec Hélène Surgot, coach, facilitatrice, Isabelle Duprat, associée-gérante, conseil en formation, et Jean-François Pansard, expert-comptable

- Jeudi 28 septembre
- Vendredi 29 septembre

9h/ 10h30

10h30/ 15h et 17h30/ 19h

C

De la mission paie à la mission RH ! Ne subissez plus le social !

Avec Carine Le Ferrand, Franck Coursolle, experts-comptables, et Patrick Bordas, vice-président du CSOEC en charge du secteur Missions

- Jeudi 28 septembre
- Vendredi 29 septembre

9h/ 10h30

10h30/ 15h et 17h30/ 19h

Êtes-vous prêt en cas de contrôle URSSAF sur vos régimes de protection sociale complémentaire ?

Mutex et ses mutuelles partenaires ont créé pour les experts comptables en partenariat avec le Club Social

Mon outil URSSAF

www.monoutilurssaf.mutex.fr

Des fiches pratiques

Pour vous renseigner sur les dispositions réglementaires et législatives applicables en matière de protection sociale et profiter d'une documentation détaillée.

Un Quizz

Pour vous évaluer.

Une FAQ

Pour répondre à toutes vos questions.

Retrouvez-nous

COMPTABLE EXPERT CONSEIL

72e Congrès de l'Ordre des experts-comptables

27, 28 et 29 septembre 2017 - **Lille**

Stand C 82

17300 - PAO Mutex - 07/2017 - Mutex, RCS Nanterre 529 219 040 - Siège social : 125 avenue de Paris - 92327 Châtillon cedex - Crédit photo : Thinkstock

MUTEX - l'alliance mutualiste

MUTUALITÉ FRANÇAISE

ADREA mutuelle · apréva · EOVIMCD mutuelle · Harmonie mutuelle · Mutuelle Ociane GROUPE MATMUT

MUTEX
L'HUMAIN FAIT LA FORCE

Pour aller à l'essentiel

Lancé en 2016, le nouveau format d'animation d'une heure, les Essentiels, permet de faire le point sur des sujets d'actualité mais aussi d'être alerté sur les points de vigilance. Détails sur la programmation 2017.

(E) Le référentiel normatif 2016-17 : un must pour les experts-comptables

Avec Hélène Parent, directeur des normes professionnelles au CSOEC

Le référentiel normatif, applicable à toutes les structures d'expertise comptable, a connu d'importantes évolutions. Les changements apportés ont été agréés en 2016 et 2017 par notre ministère de tutelle leur donnant force réglementaire. Ils ont également eu pour conséquence de modifier les procédures d'acceptation de missions et de signature des lettres de mission. Les normes les plus utilisées ont été revues : maîtrise de la qualité, présentation des comptes et attestations particulières, cette dernière ayant fait l'objet d'une toute nouvelle version. Egalement une norme spécialement adaptée aux comptes des petites entreprises a été publiée en 2017, pour mieux répondre aux missions d'assurance de niveau élevé. Venez découvrir ces évolutions, essentielles à la bonne conduite de vos missions.

▸ Jeudi 28 septembre de 14h15 à 15h15

(E) Actualité juridique

Avec Lysiane Yvon, directeur en charge de la commission des Entreprises du CSOEC (H)

Cet Essentiel sera l'occasion de faire un tour d'horizon des principales actualités juridiques intervenues en matière de droit des sociétés, notamment les mesures et textes d'application de la loi Sapin II relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique et de présenter les décisions de jurisprudence récentes.

▸ Mercredi 27 septembre de 17h30 à 18h30
▸ Vendredi 29 septembre de 11h30 à 12h30

(E) Actualité sociale : nouveau bulletin de paie, réforme des effectifs, compte pénibilité…

Avec Nicolas Gallissot, responsable droit social Infodoc-experts (H)

Il s'agit de prendre connaissance des principaux sujets d'actualité qui impactent les cabinets dans le cadre de leurs missions sociales. Ces sujets sont envisagés sous un aspect pratique et méthodologique, avec des préconisations pour une mise en conformité.

▸ Jeudi 28 septembre de 13h à 14h
▸ Vendredi 29 septembre de 13h à 14h

(E) Actualité fiscale

Avec Olga Condé, consultante sénior en droit fiscal, Patrick Viault, directeur des études fiscales du CSOEC, directeur adjoint d'Infodoc-experts (H)

Venez faire le point sur l'actualité fiscale afin d'appréhender les principales nouveautés fiscales issues de la jurisprudence, de la doctrine administrative et des textes de loi ou réglementaires.
Il s'agit de prendre connaissance de l'actualité du premier semestre 2017 en faisant le panorama des nouvelles mesures impactant les obligations des entreprises et des particuliers, les risques encourus, et en faisant des préconisations pour une mise en conformité.

▸ Mercredi 27 septembre de 17h30 à 18h30
▸ Vendredi 29 septembre de 13h à 14h

(E) IFRS : actualité et points de vigilance (H)

Avec Eric Bouron, expert-comptable, président de la commission des Missions comptables du CSOEC

Les IFRS continuent leur évolution dans un monde qui accélère sa transformation. Cet atelier aura donc pour objet principal de présenter les grands travaux de l'IASB : finaliser les projets de normalisation (contrats d'assurance, cadre conceptuel…), améliorer la communication via les états financiers, poursuivre la mise en œuvre des nouvelles normes (IFRS 9, IFRS 15, IFRS 16, IFRS 17…) et cibler davantage le programme de recherche (états financiers primaires, gestion dynamique du risque, goodwill et dépréciation…).

▸ Vendredi 29 septembre de 9h45 à 10h45

(E) PCG : actualité et points de vigilance

Avec Pierre Valencien, diplômé d'expertise comptable, en charge des missions comptables au CSOEC (H)

Quoi de neuf du côté du plan comptable général ? L'objectif majeur de cet atelier sera de faire un point sur les dernières évolutions réglementaires et doctrinales en matière comptable. Les nouveaux règlements de l'Autorité des normes comptables, les dernières réponses de la commission commune de Doctrine comptable, les récentes précisions communiquées sur la pratique comptable constitueront l'essentiel des sujets présentés dans l'atelier.

- Mercredi 27 septembre de 17h30 à 18h30
- Vendredi 29 septembre de 11h30 à 12h30

(E) Bulletin de paie électronique : modalités d'accès et conditions de mise en place

Avec Nathalie Le Mensec, chargée de mission au CSOEC (H)

Pour favoriser le développement du bulletin de paie électronique, la loi a prévu que depuis le 1er janvier 2017, l'employeur peut dématérialiser le bulletin de paie, sauf refus du salarié. Si cette étape supplémentaire vers le « zéro papier » n'est pas obligatoire, elle est cependant fortement encouragée. L'objet de cet essentiel est d'aborder les conditions de mise en œuvre et les modalités d'accès et de conservation du bulletin de paie électronique.

- Jeudi 28 septembre de 17h30 à 18h30
- Vendredi 29 septembre de 9h45 à 10h45

ARCHIVAGE
Les déménageurs bretons

Les déménageurs bretons proposent une offre complète de **conservation** et de **gestion d'archives** ainsi que de **transfert** dédiée aux **Cabinets d'Expertise Comptable**

Vos informations ont une vie : nous sommes présents à **chaque étape.**

Etape 1	Analyse de votre organisation	• Réalisation d'un audit personnalisé... gratuit • Définition d'une politique de gestion de l'information personnalisée à vos besoins • Mise en place d'un plan de classement, nécessaire pour la gestion des informations • Conseils pratiques et juridiques personnalisés
Etape 2	Prise en charge de vos archives dans vos locaux	• Enlèvement de vos archives • Transport et manutention dans nos centres de conservation sécurisés • Enregistrement informatique
Etape 3	Conservation sécurisée	• Différents modes de conservation de vos archives • Des dépôts répondant aux meilleures normes de sécurité • Une confidentialité assurée
Etape 4	Consultation et restitution de vos archives	• Interface de commande accessible par portail internet sécurisé • Traçabilité totale des mouvements de vos archives par l'utilisation de code-barres • Intégration de documents dans des dossiers, reconstitution de carrière pour vos salariés • Numérisation de dossiers entiers pour se constituer une bibliothèque
Etape 5	Destruction des archives	• Proposition automatique de destruction des archives arrivées à échéance • Après autorisation par une personne habilitée, destruction confidentielle de vos archives et fourniture d'un certificat de destruction

COMPTABLE EXPERT CONSEIL

72e Congrès de l'Ordre des experts-comptables
27, 28 et 29 septembre 2017 - Lille

Rendez-vous sur notre STAND T172

01 39 31 69 00

www.demenageurs-bretons.fr

contact@demenageurs-bretons.fr

Conformité des logiciels de caisse : tenez-vous prêts au 1er janvier 2018 !

Avec Dominique Perier, expert-comptable, commissaire aux comptes, président du Comité technologique du CSOEC, et Jean-Louis Mathieu, directeur technique au CSOEC

A partir du 1er janvier 2018, le logiciel ou système de caisse doit satisfaire aux conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données, attestées par un certificat délivré par un organisme accrédité, ou par une attestation individuelle, délivrée par l'éditeur. Le ministre de l'Action et des Comptes public a décidé de recentrer le dispositif et de le simplifier. Seuls les logiciels et systèmes de caisse, principaux vecteurs des fraudes constatées à la TVA, seront ainsi concernés. L'objet de cet essentiel est d'aborder les nouvelles obligations en la matière, les justifications à produire et les sanctions encourues en cas en cas de logiciel non conforme.

- Jeudi 28 septembre de 13h à 14h
- Jeudi 28 septembre de 17h30 à 18h30

Facture électronique : plus que 3 ans !

Avec Jean-Louis Mathieu, directeur technique au CSOEC

Depuis le 1er janvier 2017, de nouvelles obligations d'émission de factures sous forme électronique débutent, avant de se généraliser d'ici à 2020 selon un calendrier progressif. Le Code général des impôts offre trois modes de transmission pour dématérialiser les factures : la signature électronique fondée sur un certificat qualifié (RGS 2 ou 3*), l'échange de données informatisé (EDI) ou la mise en place d'une piste d'audit fiable et documentée. L'objet de cet essentiel est de vous aider à vous préparer à passer à la facture électronique en présentant les différentes voies possibles et les aspects réglementaires, techniques et juridiques de la dématérialisation de la facture.

- Jeudi 28 septembre de 14h15 à 15h15
- Vendredi 29 septembre de 9h45 à 10h45

Réforme du droit du travail et nouvelles ordonnances

Avec Alice Fages, directeur des affaires sociales au CSOEC et d'Infodoc-experts

Il s'agit de prendre connaissance des nouvelles mesures adoptées par ordonnance qui impactent les TPE PME. Ces sujets sont envisagés sous un aspect pratique et méthodologique, en mettant en avant les principaux changements et les opportunités pour les cabinets et leurs clients.

- Jeudi 28 septembre de 10h15 à 11h15
- Vendredi 29 septembre de 13h à 14h

Prélèvement à la source de l'IR

Avec Olga Condé, consultante sénior en droit fiscal, Frédéric Feller, consultant sénior en droit fiscal, d'Infodoc-experts

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu concernera les salariés, retraités, demandeurs d'emploi, les travailleurs indépendants ainsi que les bénéficiaires de revenus fonciers. Initialement prévu pour entrer en vigueur le 1er janvier 2018, la réforme sera décalée d'un an.
Cette conférence présentera les principales modalités d'application et de collecte du prélèvement ainsi que le traitement fiscal des revenus perçus au titre de l'année de transition (2018).

- Jeudi 28 septembre de 13h à 14h

Le FEC : points d'actualité

Avec Patrcik Collin, directeur des affaires fiscales du CSOEC, Marc Lamort de Gail, expert-comptable

Le FEC est au cœur de l'actualité du contrôle fiscal. En effet, il doit :
- être transmis au vérificateur dans le cadre de l'examen de comptabilité à distance, la nouvelle procédure de contrôle fiscal applicable depuis janvier 2017, qui vise prioritairement les TPE et les PME
- faire l'objet d'une attestation dans le cadre de l'examen périodique de sincérité diligenté par les organismes de gestion agréés.

Les modalités d'établissement du FEC qui devraient être maîtrisées par les éditeurs de logiciels et leurs utilisateurs, entreprises ou cabinets, ont fait l'objet de commentaires récents de l'administration et certains restent toutefois à préciser. Venez nombreux à cet atelier qui vous permettra d'aborder l'ensemble de ces points d'actualité.

- Jeudi 28 septembre de 14h15 à 15h15
- Jeudi 28 septembre de 17h30 à 18h30

Ⓔ Lutte anti-blanchiment

Avec Jean-Marc Jaumouillé, expert-comptable, président du comité lutte anti blanchiment du CSOEC

Ça bouge dans le domaine de la lutte anti-blanchiment. Une récente ordonnance a transposé en droit français les nouvelles obligations de la quatrième directive : identification des clients et des bénéficiaires effectifs, conséquences du défaut d'identification, registre des bénéficiaires effectifs, extension du champs des personnes politiquement exposées et difficultés d'identification pour nos cabinets, primauté de l'évaluation des risques, renforcement des pouvoirs de Tracfin, introduction de sanctions financières... Les sujets ne manquent pas. Toutes les incertitudes et les conjectures sous-jacentes n'ont pas été levées par les décrets déjà publiés. Certes de nouveaux décrets à paraître apporteront des précisions, mais pas nécessairement sur tous les points. Néanmoins, participer à cet atelier, c'est l'assurance d'appréhender sereinement nos nouvelles obligations. C'est aussi trouver des réponses à des problématiques organisationnelles et professionnelles.

▸ Jeudi 28 septembre de 10h15 à 11h15

Homologation des essentiels

Cette année, l'homologation, par le Comité scientifique placé auprès de la CNCC, de 8 essentiels a été demandée.

- **PCG : actualité et points de vigilance**
- **IFRS : actualité et points de vigilance**
- **Actualité fiscale**
- **Actualité juridique**
- **Actualité sociale : nouveau bulletin de paie, réforme des effectifs, compte pénibilité…**
- **Conformité des logiciels de caisse : tenez-vous prêts au 1er janvier 2018 !**
- **Facture électronique : plus que 3 ans**
- **Le FEC : points d'actualité**

A noter que la durée homologable ne pouvant être inférieure à 1h30, il convient de suivre au moins deux des huit essentiels homologués pour valider des heures de formation.

HERVÉ EST EXPERT-COMPTABLE. AU TRAVAIL, IL NE COMPTE PAS SES HEURES.

MAIS POUR SA SANTÉ, IL PEUT COMPTER SUR KLESIA.

HAVAS WORLDWIDE PARIS - Crédits photo : Getty Images.

Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers de la santé, du conseil, de la restauration, de l'hôtellerie, du transport, et des commerces de proximité que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. KLESIA, au service des entreprises de service depuis plus de 65 ans.

KLESIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

Un cadeau inspirant...

Un cadeau sera remis à chaque congressiste à l'issue de la plénière d'ouverture durant laquelle interviendront Charles-René Tandé, président du Conseil supérieur, Hubert Tondeur, président du Conseil régional de l'ordre de Lille Nord-Pas-de-Calais, Dimitri Loxemand et Gérard Tassou, commissaires généraux, Nicole Calvinhac et Jean-Luc Mohr, rapporteurs généraux, Corinne Barrez, Marie-Christine Bologna, Jean-Paul Ménager et Pierre-Luc Sœur, rapporteurs adjoints.

Partagez l'expérience de Michaël, Angela, Nathan, Carlos, Jessica, Franck, Cory, Laura, Richard, Becky... Ils sont convaincus que le changement fait partie de la vie et que s'y préparer et l'adopter permet d'en tirer tous les bénéfices. Plus de 26 millions de personnes parlant 37 langues différentes le sont déjà !

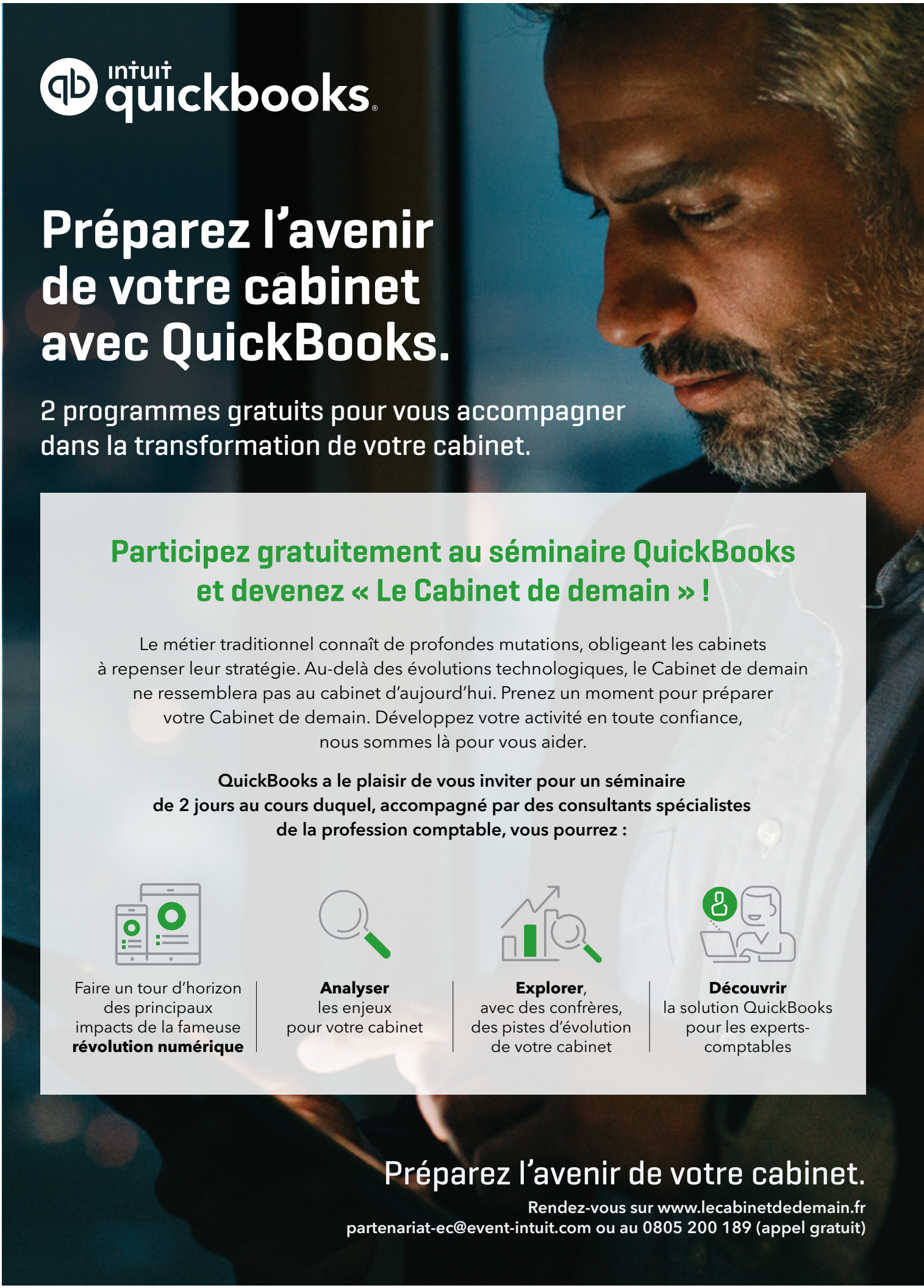

intuit quickbooks

Préparez l'avenir de votre cabinet avec QuickBooks.

2 programmes gratuits pour vous accompagner dans la transformation de votre cabinet.

Participez gratuitement au séminaire QuickBooks et devenez « Le Cabinet de demain » !

Le métier traditionnel connaît de profondes mutations, obligeant les cabinets à repenser leur stratégie. Au-delà des évolutions technologiques, le Cabinet de demain ne ressemblera pas au cabinet d'aujourd'hui. Prenez un moment pour préparer votre Cabinet de demain. Développez votre activité en toute confiance, nous sommes là pour vous aider.

QuickBooks a le plaisir de vous inviter pour un séminaire de 2 jours au cours duquel, accompagné par des consultants spécialistes de la profession comptable, vous pourrez :

Faire un tour d'horizon des principaux impacts de la fameuse **révolution numérique**

Analyser les enjeux pour votre cabinet

Explorer, avec des confrères, des pistes d'évolution de votre cabinet

Découvrir la solution QuickBooks pour les experts-comptables

Préparez l'avenir de votre cabinet.

Rendez-vous sur www.lecabinetdedemain.fr
partenariat-ec@event-intuit.com ou au 0805 200 189 (appel gratuit)

Faites-vous accompagner dans la transformation de votre cabinet avec QuickBooks Executive

Le programme exclusif et gratuit d'accompagnement des dirigeants de cabinets.

QuickBooks Executive est un **programme entièrement gratuit d'accompagnement personnel à la transformation et à l'innovation** dédié aux dirigeants de cabinets d'expertise comptable.

Conçu sur mesure, QuickBooks Executive est un programme ambitieux destiné à accompagner les experts-comptables dans l'amélioration de la performance de leurs cabinets et les aider dans leur processus de transformation.

Véritable programme de coaching sur mesure, l'accompagnement de QuickBooks Executive est personnalisé en fonction des besoins spécifiques de chaque cabinet :

Diagnostic de l'existant

Réflexion stratégique

Mise en place de plans d'action

Formations

Journées d'accompagnement

Analyse et évaluation des performances

Votre transformation commence maintenant !

Rendez-vous sur www.quickbooksexecutive.fr
partenariat-ec@event-intuit.com
ou au 0805 200 189 (appel gratuit)

COMPTABLE EXPERT CONSEIL

STAND T44

72e Congrès de l'Ordre des experts-comptables
27, 28 et 29 septembre 2017 - Lille

Préparez la transformation de votre cabinet.

Où en êtes-vous dans la transformation numérique de votre cabinet ?

Venez en parler lors de nos ateliers sur notre stand les 27, 28 et 29 septembre prochains lors du 72ème Congrès de l'Ordre des experts-comptables.

Cap sur le numérique pour ne pas perdre le nord

Besoin d'engager ou d'accélérer votre transition numérique ? Passez à la vitesse supérieure avec Capsurlenumerique.fr. Cap sur le numérique, programme de l'Ordre, a vu le jour pour agir concrètement face aux défis qui s'imposent à tous et accompagner les cabinets dans cette révolution numérique. Nous vous proposons une visite guidée de cette plateforme qui structure la démarche de l'expert-comptable en organisant un parcours balisé de conduite du changement, de l'évaluation à la stratégie pour aboutir à la mise en œuvre d'un plan.

Un portail et une vitrine

Initié dans le plan d'accompagnement à la transition numérique des cabinets[1], Cap sur le numérique remplit une double fonction :

- Vitrine de l'engagement de l'Ordre, le site est un gage pour les clients et un exemple pour la tutelle illustrant la prise de conscience des nécessaires mutations. En rappelant que l'expert-comptable demeure le plus proche conseil des TPE et PME, la plateforme réaffirme l'engagement de l'Ordre dans cette transition numérique.
- Portail de ressources pour les cabinets, le site propose des outils concrets venant enrichir l'offre de services à la profession et faciliter la conduite du changement des experts-comptables et de leurs collaborateurs.

Ce double enjeu reprend le sens des deux accords de partenariat passés avec la BPI France et le Conseil National du Numérique (CNNum) pour successivement aider les cabinets d'expertise comptable à financer les investissements liés à leur transition numérique et accompagner les TPE et PME dans cette dernière.

Quatre points cardinaux : comprendre, s'évaluer, se former, s'informer

Il est nécessaire pour les cabinets de prendre conscience des opportunités que revêt la digitalisation et d'en analyser les impacts dans leur propre environnement mais aussi dans celui plus large des confrères ou des entreprises qui s'engagent et avec qui l'on peut partager des expériences et des bonnes

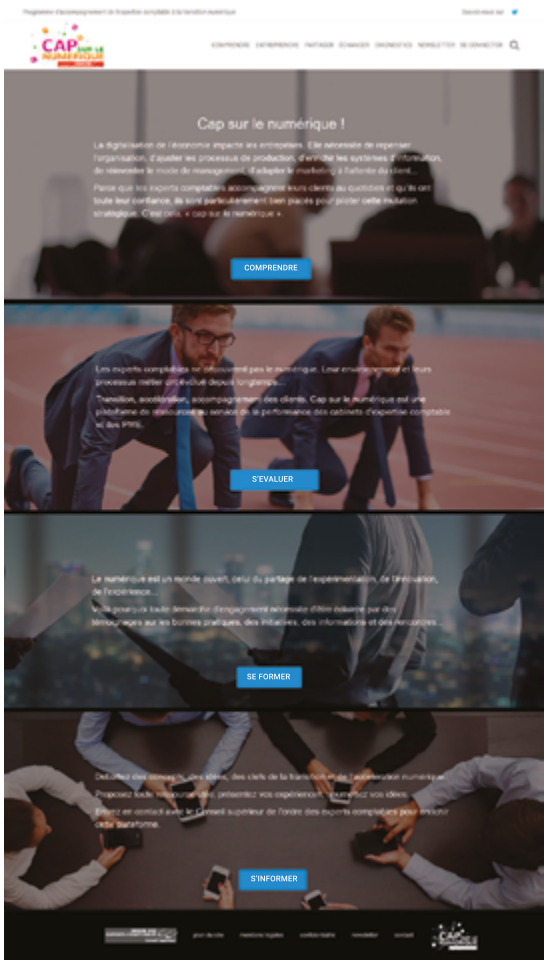

1. Délibération du Conseil supérieur du 6 juillet 2016

pratiques. L'enjeu n'est pas seulement technologique, mais avant tout humain et stratégique. Cette nouvelle plateforme a pour vocation de comprendre, s'évaluer, se former et s'informer pour être en mesure de relever les défis du numérique.

Comprendre
Consiste à expliquer la démarche proposée par le Comité transition numérique, présidé par Sanaa Moussaïd, rattaché à la commission Numérique du Conseil supérieur, présidée par Dominique Jourde. Parce que la transition numérique impose de revoir les business modèles et de s'orienter sur des missions à plus forte valeur ajoutée, l'Ordre a proposé de mettre le cap sur le numérique à travers cette nouvelle plateforme.

S'évaluer
Constitue le volet diagnostic et a pour vocation de vous aider à optimiser la transformation numérique de votre cabinet. Cap sur le numérique propose ainsi deux diagnostics distincts mais complémentaires : le diagnostic de maturité du cabinet et le diagnostic des compétences digitales de vos équipes.

Se former
Propose de sensibiliser les experts-comptables et les collaborateurs aux enjeux du numérique. Ces formations sont segmentées en deux espaces : la transition qui correspond à la sensibilisation à l'environnement numérique et l'accélération centrée sur des thématiques plus pointues.

S'informer
Propose une mutualisation des connaissances et des ressources. S'informer nécessite d'être éclairé par des témoignages sur les bonnes pratiques, des initiatives, des informations et des rencontres. A noter, un glossaire, le « Wikinum » répertoriant tous les termes liés au numérique dont la vocation, comme l'ensemble du site, est de s'enrichir quotidiennement.
Une newsletter hebdomadaire viendra prochainement alimenter l'espace « ressources » pour délivrer une veille et les « bons plans » afin de rester informé.

Compte d'authentification Comptexpert requis

Certaines pages ou contenus sont réservés aux utilisateurs identifiés par Comptexpert, le compte d'authentification unique de l'Ordre qui permet d'accéder à l'ensemble des ressources réservées dans le périmètre des sites de l'institution. Rappelons que la création de ce compte, pour les experts-comptables comme pour les collaborateurs, est simple et gratuite. C'est d'autant plus nécessaire que les espaces de diagnostics l'utilisent pour garantir la confidentialité des données et choisir les entités lorsqu'un utilisateur en compte plusieurs.

Diagnostic, benchmark, parcours

« Il n'est pas de vent favorable pour celui qui ne sait où il va » disait Sénèque…

Transposée à la transition numérique, cette maxime de bon sens vise à inciter les professionnels de l'expertise comptable à franchir le pas. C'est ainsi que le programme Cap sur le numérique propose des outils d'évaluation propres tels que :

Le diagnostic cabinet

COMPTABLE EXPERT CONSEIL

Un score est généré à l'issue du test sous forme de graphique et de diagramme

Le diagnostic de maturité numérique du cabinet
Le parcours cabinet propose un questionnaire portant sur onze thématiques : stratégie/projet de cabinet, marketing/commercial, communication, relation client, ressources humaines, missions traditionnelles et nouvelles, organisation et performance du cabinet, conduite du changement, outils et solutions numériques et autres outils du CSO.

L'évaluation individuelle des compétences des collaborateurs
Le parcours collaborateur est quant à lui orienté sur la connaissance de l'environnement numérique au sens large : bureautique, Internet, réseaux sociaux, pratiques professionnelles…
Composé d'une centaine de questions, vingt minutes environ sont nécessaires pour répondre au questionnaire, disposer d'indicateurs pertinents et prendre connaissance du rapport. Même s'il est préférable d'engager le diagnostic en une seule phase, vous avez néanmoins la possibilité de répondre en plusieurs fois. (cf. graphique 1)

A l'issue du test, un rapport est généré au regard des scores obtenus pour chaque thématique et propose des conseils et pistes d'engagements. Les résultats, présentés sous forme de graphiques et diagrammes, peuvent être comparés à la moyenne des diagnostics réalisés par l'ensemble des confrères, avant de flécher vers des MOOC d'environ une minute trente rappelant les concepts clefs de chaque thématique et proposant une première approche des principaux enjeux de la transition numérique. (cf graphique 2)

En complément, cinq modules d'e-learning technologiques sont disponibles sur la plateforme d'e-learning du CFPC pour permettre de s'approprier tous les enjeux de la transition :

- Le FEC : les règles enfin connues
- Dématérialisation des documents : factures et bulletins de salaires
- La facture électronique
- Le bulletin de paie électronique
- Les espaces sécurisés

Ces modules doivent par ailleurs être appréhendés parallèlement aux séminaires gratuits, à destination des experts-comptables et des collaborateurs, dispensés par les IRF. ■

Pour en savoir
Besoin d'engager ou d'accélérer votre transition numérique ?
www.capsurlenumerique.fr

VENEZ TESTER VOTRE MATURITÉ NUMÉRIQUE AU 72E CONGRÈS.

Cap sur le numérique sera présenté au congrès de Lille sur la place du Conseil supérieur. Belle opportunité, si vous ne l'avez déjà fait, de tester vos connaissances et votre approche de la culture numérique avec le diagnostic en ligne spécialement élaboré pour les cabinets d'expertise comptable.

Rendez-vous Place du numérique

En bref, Cap sur le numérique c'est…

CAP SUR LE NUMÉRIQUE – ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Informer les experts-comptables et leurs équipes
- MOOC
- Bonnes pratiques et ressources
- Supports de présentation
- Newsletter
- Films d'animation
- Partage de connaissance (suggérer, débattre…)

Diagnostiquer les cabinets

Former les experts-comptables et les collaborateurs
- 2 formations génériques gratuites dispensées par les IRF : une pour les experts-comptables et une pour les collaborateurs
- E-learning technologiques : modules d'1h30

Analyser les impacts

Évaluer les compétences

Aider les cabinets à accompagner leurs clients

WAIBI
— DASHBOARD —

ACCOMPAGNEZ VOS CLIENTS
DANS LE PILOTAGE DE LEUR ENTREPRISE

PLACEZ LE CONSEIL
AU CŒUR DE VOS MISSIONS
AVEC DES TABLEAUX DE BORD INTERACTIFS

- Réalisez en quelques clics des **tableaux de bord** personnalisés, modernes et **dynamiques**.
- Exploitez nos **modèles métiers** conçus par des experts-comptables.
- Utilisez Waibi comme **support de restitution interactif** pour conseiller et **accompagner vos clients**.
- Votre client se connecte **à tout moment** au site du cabinet et accède à ses **indicateurs de gestion** actualisés.
- Il passe d'un widget à l'autre, fait varier les périodes d'un simple clic : les graphes et les tableaux s'adaptent **instantanément**.

COMPTABLE EXPERT CONSEIL

72e Congrès de l'Ordre des experts-comptables
27, 28 et 29 septembre 2017 - Lille

le village CONNECTÉ

CONCEPTION / AGENCE BERLIOZ

APPELEZ-NOUS POUR UNE DÉMONSTRATION **0 809 100 540**
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

WWW.WAIBI.FR

Les motivations du recours à l'expert-comptable... ou à un autre prestataire

Le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables réédite son étude biennale sur les marchés de la profession comptable et vous présente le chapitre de l'étude consacré aux motivations du recours aux experts-comptables, ou à d'autres prestataires.

L'attestation des comptes et la gestion de la complexité administrative restent les principales raisons justifiant le recours à un expert-comptable

L'attestation des comptes, l'aide à la gestion de la complexité administrative (paies, déclarations, impôts, comptabilités) et l'obligation en lien avec le statut de la structure demeurent les trois raisons principales pour lesquelles les entreprises et les associations font appel à un expert-comptable. Parallèlement, la part des entreprises et associations déclarant faire appel à un professionnel de la comptabilité pour l'aide au pilotage de leur structure tend à croître.

Les motivations du recours à un expert-comptable

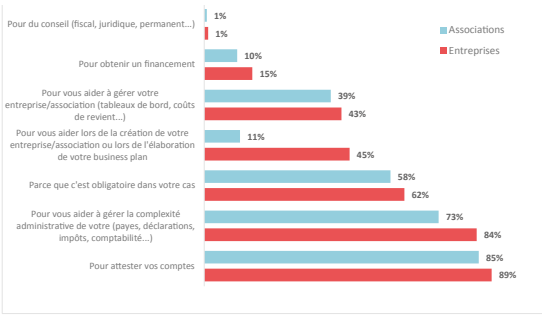

Source : Enquête CSOEC 2016

Pour les structures ayant fait appel à un cabinet d'expertise comptable pour des missions en lien avec la comptabilité, la motivation principale est la sécurité du respect des lois et réglementations. Le fait de pouvoir disposer de conseils réguliers d'un professionnel de la gestion reste une raison encore minoritaire mais elle tend à se développer pour les associations interrogées (cette part étant stable pour les entreprises répondantes).

Les prestations réclamées par les clients à d'autres prestataires tendent à diminuer

Les entreprises interrogées sont moins nombreuses en 2016 qu'elles ne l'étaient lors des précédentes éditions de l'enquête à faire appel à d'autres prestataires que les experts-comptables pour réaliser des missions que ces derniers pourraient tout à fait leur fournir. Parmi les principales demandes faites à d'autres prestataires, les entreprises confient plus particulièrement à d'autres l'assistance et la recherche d'informations juridiques, fiscales, sociales... (25 % des entreprises et 30 % des associations interrogées), les conseils en matière de gestion de patrimoine pour 15 % des entreprises et 7 % des associations, les outils d'aide à la gestion pour 12 % des entreprises et près de 10 % des associations.

Un tiers des structures répondantes a recours à un autre spécialiste car leur expert-comptable ne leur a pas proposé la prestation

Le fait de connaître un spécialiste en qui ils ont confiance et la volonté de diversifier les prestataires demeurent les deux principales raisons pour lesquelles l'expert-comptable n'a pas été sollicité pour certaines missions. Mais les deux raisons suivantes doivent interpeler la profession : environ un tiers des entreprises et des associations l'explique par le fait que leur expert-comptable ne leur a jamais proposé de telles prestations. Et elles sont peu ou prou le même nombre à expliquer qu'elles ne savaient pas que leur expert-comptable était en mesure de réaliser ce type de prestations. Cela met en exergue la nécessité pour les cabinets de développer une démarche marketing et commerciale auprès de ses clients (et prospects) et de passer d'un modèle d'économie de la demande à un modèle d'économie de l'offre, s'ils ne veulent pas être suppléés par d'autres. Les experts-comptables sont des professionnels légitimes, il faut également qu'ils soient visibles. ■

La méthodologie de l'étude

L'étude a été réalisée grâce à une enquête téléphonique menée auprès d'un échantillon de 660 entreprises (de 0 à 249 salariés) et 260 associations (de 1 à 249 salariés). Les résultats ont été redressés en fonction de l'activité, de la taille et de la localisation géographique afin d'être représentatifs.

Pour en savoir +

La version 2017 de l'ouvrage « Marchés de la profession comptable » est disponible sur Bibliordre :

www.bibliordre.fr

et sur la Boutique :

www.boutique-experts-comptables.com

SwissLife

Votre confiance, notre plus belle récompense

Pour la troisième année consécutive, Swiss Life est récompensé dans le cadre du baromètre du monde du chiffre conduit auprès de 40 000 membres de la profession comptable, et reçoit la **médaille de bronze** dans la catégorie "produits de prévoyance" et "produits de retraite."

2015

2016

2016

2017

2017

CES MÉDAILLES RÉCOMPENSENT LE PARTENARIAT DE LONGUE DATE, ENTRE LES EXPERTS-COMPTABLES ET LE RÉSEAU SWISS LIFE.

Pour en savoir plus : www.swisslife.fr/Partenariats/Expert-Comptable

SwissLife Assurance et Patrimoine, société anonyme au capital de 169 036 086, 38 euros RCS Nanterre 341 785 632 - SwissLife Prevoyance et Sante, société anonyme au capital de 150 000 000 euros - RCS Nanterre 322 215 021 Siège social : 7, Rue Belgrand- 92300 Levallois-Perret - Agence Freestyle - 07/2017

Un début d'année 2017 bien orienté pour **le chiffre d'affaires comme pour l'investissement**

L'Ordre des experts-comptables, au travers de son baromètre « Image PME », constate, pour le 11e mois consécutif, une forte croissance de l'activité des TPE-PME en avril 2017.

Les premiers mois de l'année 2017 confirment l'amélioration de l'activité pour les TPE-PME et ce, pour le 11e mois consécutif. L'indice mensuel d'activité des TPE-PME a de nouveau progressé de 1,8 % en avril 2017 (par rapport à avril 2016), soit la plus forte croissance enregistrée depuis la mise en place du baromètre en janvier 2015. Les très bonnes performances se succèdent ainsi depuis le mois de janvier 2017 avec des hausses du chiffre d'affaires supérieures ou égales à 1,6 %.

Autre bonne nouvelle, la croissance continue de concerner quasi toutes les régions françaises, avec des mentions particulières pour la Corse, les Pays de la Loire et la Bretagne, qui affichent des hausses d'activité supérieures à 4 % sur le mois d'avril. En revanche, l'Ile-de-France, seule région affichant une baisse, connaît un coût d'arrêt important (-1,8 %), après un mois de mars en hausse ; la volatilité de l'activité des entreprises de la région ainsi qu'une certaine dépendance au calendrier des vacances scolaires peuvent expliquer ces variations mensuelles.

En termes de taille d'activité, contrairement aux deux mois précédents, toutes les TPE-PME, quel que soit le chiffre d'affaires annuel réalisé, ont affiché une progression, même si celle-ci est plus réduite pour les plus petites d'entre elles.

La progression de l'activité bénéficie aux cinq secteurs d'activité suivis par l'Ordre des experts-comptables. Après un mois de mars en demi-teinte, les entreprises du secteur de l'hébergement-restauration ont enregistré une croissance très soutenue en avril 2017 (+ 8,7 %), par rapport au même mois de l'année 2016. La météo favorable, le calendrier des vacances scolaires et le retour de la clientèle étrangère, qui s'était fortement réduite en 2016, peuvent expliquer le niveau de croissance. Les TPE-PME des secteurs de l'industrie manufacturière et du transport-entreposage ont également vu leur chiffre d'affaires journalier moyen progresser de façon dynamique (autour de 3 %). La situation continue de s'améliorer pour les professionnels du commerce (+ 1,5 %). Pour la construction (+ 0,6 %), elle a légèrement marqué le pas en avril 2017, après un mois de mars exceptionnel.

En matière d'investissement, les données du mois d'avril ont confirmé que les chefs d'entreprise français étaient plutôt confiants en l'avenir, avec une hausse de 3 % du montant de l'investissement, par rapport à la même période de l'année précédente. Cela constitue une double bonne nouvelle car cela montre que la baisse de février était accidentelle ; d'autre part, la hausse d'avril 2017 est à mettre en perspective avec une forte hausse déjà constatée en avril 2016.

La majorité des régions ont vu leurs TPE-PME retrouver le chemin de l'investissement. Seules les TPE-PME d'Auvergne-Rhône-Alpes et de Provence-Alpes-Côte-d'Azur ont réduit leur effort en la matière.

Source : Image PME, base Statexpert. Evolution en glissement annuel sur la base d'un périmètre constant d'environ 240 000 entreprises. Note de lecture : le chiffre d'affaires des TPE-PME françaises a progressé de 1,8 % en avril 2017 par rapport à avril 2016.

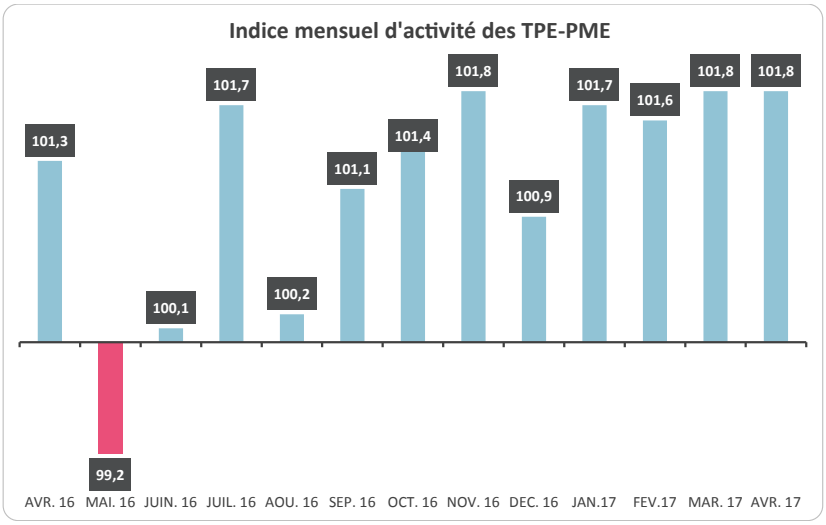

Source : Image PME, base Statexpert. Evolution en glissement annuel sur la base d'un périmètre constant.

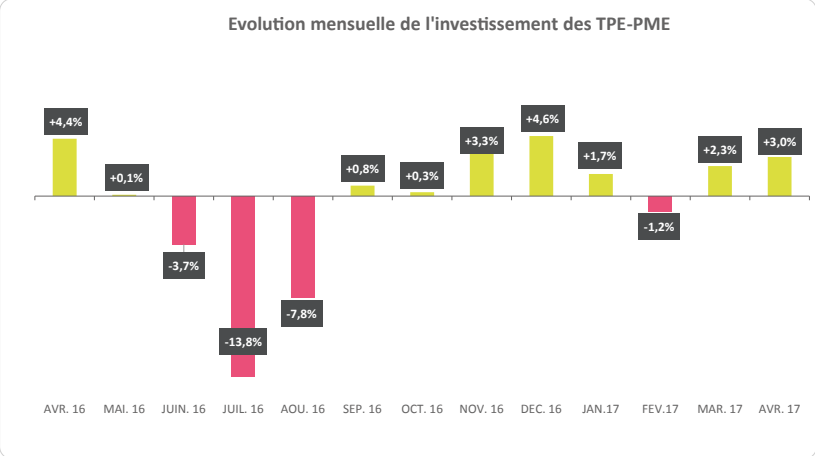

De même, hormis l'industrie manufacturière, les quatre autres secteurs ont affiché une progression de l'investissement. Quant à l'analyse par taille, elle montre que seules les entreprises réalisant entre 500 et 999 K€ de chiffre d'affaires annuel ont conservé le pied sur le frein en matière d'investissement. Toutes les autres, y compris les plus petites, ont été offensives en la matière. ■

Pour en savoir

www.imagepme.fr

WILLIAM NAHUM
ASSOCIÉS & PARTENAIRES

■ **DÉFENSE** DES EXPERTS COMPTABLES ET/OU COMMISSAIRES AUX COMPTES **AU CIVIL OU AU PÉNAL.**

■ **EN ACCOMPAGNEMENT** DES AVOCATS ET ASSUREURS

■ **CONFIDENTIALITÉ ABSOLUE**

EXPERT PRÈS LA COUR D'APPEL DE PARIS,
AGRÉÉ PAR LA COUR DE CASSATION.

Autres activités :

■ **ÉVALUATION** DE SOCIÉTÉS

■ **ÉVALUATION** DE PRÉJUDICES

■ **CONTENTIEUX**

WNAP

37 rue de Courcelles
75008 PARIS
www.wnap.fr

Tel : +33 (0)1 42 12 09 30
contact@wnap.fr

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Paris
Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Paris
SAS au capital de 120 000 € / RCS Paris 501637557

Logiciels de caisse : les nouvelles obligations

Conseil Sup' SERVICES

Afin de lutter contre la fraude à la TVA liée à l'utilisation de logiciels permettant la dissimulation de recettes, il a été instauré l'obligation à partir de 2018, pour tous les commerçants et professionnels assujettis à la TVA qui enregistrent les règlements de leurs clients au moyen d'un logiciel de comptabilité ou de gestion ou d'un système de caisse, d'utiliser un système ou un logiciel sécurisé.

Le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, a décidé, le 15 juin dernier, de recentrer le dispositif et de le simplifier. Seuls les logiciels de caisse, principaux vecteurs des fraudes constatées à la TVA, seront ainsi concernés.

Les actions du Conseil supérieur

Pour répondre à l'ensemble des nouvelles obligations, Dominique Jourde, président de la commission Numérique, et Dominique Périer, président du Comité technologique, ont décidé de lancer un fil rouge en la matière à travers la plateforme Conseil Sup' Services « Accompagnement ».
Vous trouverez dans ce Conseil Sup' Services une zone d'actualités, des FAQ, des modèles de courriers à transmettre à vos clients pour les informer… Si vous ne trouvez pas la réponse à votre question, un formulaire à travers ladite plateforme permet d'exprimer précisément votre demande et nos experts vous rappellent.

Les nouvelles obligations

L'obligation vise tous les assujettis à la TVA qui enregistrent eux-mêmes les règlements de leurs clients dans un système de caisse, y compris en cas d'enregistrement par eux-mêmes sur un logiciel ou système accessible en ligne. Sont également concernés les logiciels dits "libres" ou développés en interne.

Les données visées sont celles concourant directement ou indirectement à la réalisation d'une transaction (y compris pour les transactions de type « école » ou « test »), qui participent à la formation des résultats comptables et fiscaux ou qui sont liées à la réception (immédiate ou attendue) du paiement en contrepartie.

Le ministre de l'Action et des Comptes publics a publié courant juin un communiqué dans lequel il annonce une révision de la loi. Désormais l'obligation de produire un certificat ou une attestation de l'éditeur ne concerne plus que les systèmes de caisse, et non plus les logiciels de comptabilité et de gestion enregistrant des règlements clients. Le projet de loi devrait être présenté au Parlement d'ici à la fin de l'année.

Les conditions à respecter

Les systèmes de caisse doivent respecter les conditions de sécurisation suivantes :
- inaltérabilité (rendre inaltérables les données d'origine relatives aux règlements) ;
- sécurisation (sécuriser les données d'origine et de modification et celles permettant la production des pièces justificatives émises) ;
- conservation (conserver toutes les données enregistrées ligne par ligne, ainsi que pour les systèmes de caisse, les données cumulatives et récapitulatives calculées par le système) ;
- archivage (archiver les données enregistrées selon une périodicité choisie).

Les justifications à produire et les sanctions encourues

Les contribuables doivent justifier des justifications ci-dessous :
- soit par un certificat délivré par un organisme accrédité, à l'heure actuelle l'Afnor et le LNE, Laboratoire National de métrologie et d'Essais ;
- soit par une attestation individuelle de l'éditeur du logiciel ou du système de caisse concerné, selon un modèle fixé par l'administration.

Cette justification peut intervenir :
- à l'occasion d'une vérification de comptabilité ;
- lors d'un contrôle inopiné, les agents de l'administration fiscale pouvant intervenir dans les locaux professionnels des contribuables, selon une procédure et des horaires encadrés.

Les manquements donnent lieu à une amende de 7 500 € par logiciel ou système de caisse, éventuellement reconduite à défaut de régularisation dans le délai de 60 jours.

Attention, il faut noter que les entreprises qui n'auraient pas encore effectué cette mise en conformité de leur logiciel de caisse n'ont ainsi plus que quatre mois pour y veiller. ■

Pour en savoir +

www.conseil-sup-services.com

Le saviez-vous ? : l'article 88 de la loi de finances 2016 oblige les commerçants de s'équiper de systèmes de caisse attestés sécurisés, sous peine d'une amende de 7500€ !

NF525 CERTIFIÉ

PI Electronique

LA Référence

Les systèmes de caisses **PI SPIN MANF** sont **certifiés AFNOR NF525**

- sécurisation des enregistrements de vente
- archives fiscales sécurisées, avec signatures électroniques
- lien détaillé vers la comptabilité
- utilisation simple, rapide, fiable

Options back-office PI : centralisation multi-sites, archivages, stocks, analyses des ventes, système de fidélité clients

Avec une expérience de dizaines de milliers de systèmes installés, PI est leader des systèmes de caisses sécurisées

PI Electronique: Paris - Lyon - Marseille - Strasbourg - Nantes - Albertville - Toulouse - Bordeaux *support 7J/7*

PAR AFNOR CERTIFICATION NF

LOGICIEL
GESTION DE L'ENCAISSEMENT
NF525

01.69.29.72.03 info@pielectronique.com
Conçu, développé et assemblé en France

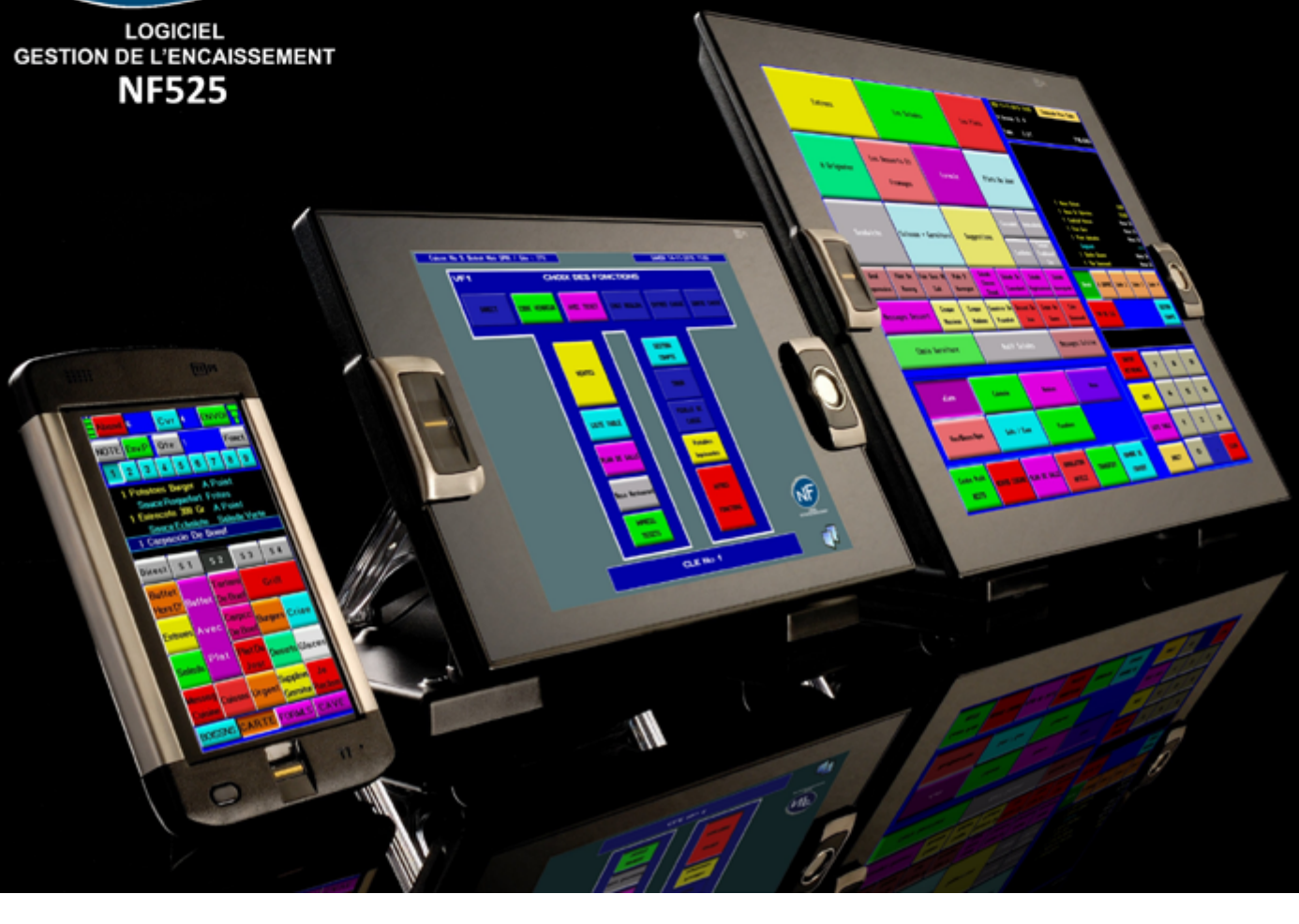

Le point sur la clarification et la dématérialisation du bulletin de paie

À partir du 1er janvier 2018, le bulletin de paie remis au salarié doit respecter un nouveau modèle, cette obligation étant déjà applicable depuis le 1er janvier 2017 pour les employeurs d'au moins 300 salariés. Certains employeurs vont profiter de ce changement pour dématérialiser le bulletin de paie, même s'il n'y a pas d'obligation en la matière.

Le nouveau modèle de bulletin de paie clarifié

La mise en œuvre d'une nouvelle maquette de bulletin de paie pour les salariés cadres et non-cadres, qui a un caractère obligatoire, a pour objet de faciliter la lisibilité des bulletins de paie par les salariés et non de simplifier pour l'employeur l'établissement du bulletin de paie.

Voici les principales caractéristiques de ce nouveau bulletin de paie :

- un regroupement des cotisations par risque couvert : santé (assurance maladie maternité, prévoyance, complémentaire santé), accident du travail/maladie professionnelle, retraite (assurance vieillesse, retraite complémentaire et supplémentaire), assurance chômage. Pour chaque cotisation, sont indiqués la base, le taux salarial ainsi que la part salarié et la part employeur ;
- un regroupement des contributions dues par l'employeur : les contributions faisant l'objet de cotisations uniquement patronales (versement transport, Fnal, CSA, forfait social, taxe d'apprentissage, financement des organisations syndicales…) sont regroupées dans une rubrique commune ;
- la suppression de certaines mentions : le nouveau bulletin de paie ne mentionnera plus l'organisme auquel l'employeur verse les cotisations de sécurité sociale et le récapitulatif annuel accompagnant le bulletin présentant les regroupements de cotisations est supprimé ;
- l'ajout de nouvelles mentions : il faudra indiquer le montant total des exonérations et allégements de cotisations dont a bénéficié l'employeur, ainsi que le coût total du travail pour l'employeur ; et la mention de la rubrique dédiée au bulletin de paie sur le portail www.service-public.fr est obligatoire.

Le bulletin de paie électronique

Si la mise en œuvre d'une nouvelle maquette de bulletin de paie est obligatoire pour tous les employeurs à compter du 1er janvier 2018, tel n'est pas le cas du bulletin de paie électronique qui reste facultatif pour l'employeur.

Mise en œuvre

Pour favoriser le développement du bulletin de paie électronique, la loi a prévu que, depuis le 1er janvier 2017, l'employeur peut dématérialiser le bulletin de paie, sauf refus du salarié alors que, précédemment, il fallait l'accord préalable du salarié. L'employeur doit informer le salarié des modalités de son droit d'opposition à cette voie de transmission un mois avant la première émission du bulletin de paie ou au moment de l'embauche ; et il doit aussi fixer les conditions dans lesquelles le bulletin de paie est disponible pour le salarié (durée de 50 ans ou jusqu'aux 75 ans du salarié).

Le salarié peut refuser d'avoir un bulletin de paie électronique, lors de la mise en place par l'employeur ou à l'embauche. Et, même s'il a accepté, il peut à tout moment changer d'avis… L'employeur devra donc gérer deux situations (bulletin de paie papier et bulletin de paie électronique), ce qui n'est pas particulièrement simple…

Modalités d'accès aux bulletins de paie

Le salarié peut consulter tous ses bulletins de paie émis sous forme électronique via un coffre-fort intégré au compte personnel d'activité (CPA). Ainsi le salarié dispose d'un emplacement unique pour conserver tous les bulletins émis par ses différents employeurs, mais les bulletins ne sont pas stockés sur le CPA.

Conditions de mise en place du bulletin de paie

Suite à l'article 54 de la loi Travail, quatre principes encadrent strictement la mise en œuvre du bulletin de paie :

- l'intégrité des données : le format utilisé doit être non modifiable ; pour cela, le scellement ou la signature électronique permettent de créer un original électronique intègre par l'utilisation conjointe de fonctions de hachage, de signatures numériques et optionnellement d'horodatage ;
- la confidentialité : le système doit être conforme au Référentiel Général de Sécurité (RGS) permettant d'une part, de donner un accès sécurisé grâce à une authentification fiable et strictement personnelle

à chaque salarié et d'autre part, d'écarter tout risque d'intrusion ;
- la disponibilité : il s'agit de la durée minimale de mise à disposition des bulletins (voir supra) ;
- l'accessibilité : il n'est pas question de proposer des solutions d'accès alambiquées puisque les salariés doivent pouvoir récupérer l'intégralité des bulletins, à tout moment, sans manipulation complexe ou répétitive, et dans un format structuré et couramment utilisé.

A noter : le non-respect des conditions précitées est puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 € pour les personnes physiques et 2 250 € pour les personnes morales.

Les opérateurs pouvant en assurer la conservation

Seuls les opérateurs reconnus par le CPA permettent d'accéder aux bulletins de paie sur cette plateforme. L'ensemble de ces opérateurs, accessibles ou à venir, sont disponibles sur le site suivant : www.moncompteactivite.gouv.fr.

A ce jour, la liste "évolutive" des opérateurs raccordés au CPA est disponible sur le site www.moncompteactivite.gouv.fr.

Notons à ce propos que le CPA n'a pas vocation à vérifier que les conditions de mise en place des bulletins de paie électroniques (intégrité, confidentialité, disponibilité et accessibilité) sont respectées par les opérateurs. Il ne fait que garantir l'interopérabilité avec le portail, autrement dit, créer un pont entre le compte CPA et l'opérateur.

En pratique, pour consulter ses bulletins de salaire dématérialisés auprès de plusieurs opérateurs reconnus par le CPA, le salarié va suivre la procédure suivante :
- accès à son espace personnel sécurisé CPA avec l'identifiant et le mot de passe ;
- connexion depuis l'espace personnel aux opérateurs qui stockent les bulletins de paie avec les identifiants et les mots de passe, fournis par les employeurs ou par les opérateurs.

Le salarié peut ainsi consulter l'ensemble de ses bulletins de paie émis par ses employeurs successifs à tout moment et en un seul endroit : sur le portail du CPA.

En cas de difficultés avec l'opérateur assurant le service de stockage de ces fichiers dématérialisés et remettant en cause l'archivage des bulletins de paie (fermeture, cessation de l'activité), les utilisateurs devront être informés au moins trois mois avant la date de fermeture du service afin de leur permettre de récupérer les bulletins de paie stockés. ■

Constance Camilleri
Directeur de l'innovation du CSOEC
et Alice Fages
Directeur des études sociales du CSOEC

Pour en savoir

Le nouveau modèle de bulletin de paie :
www.service-public.fr

L'ensemble des opérateurs reconnus par le CPA :
www.moncompteactivite.gouv.fr

WEBPlus
premium
L'accès unique à l'ensemble des fonds enrichis du Groupe Revue Fiduciaire

Lille 2017
72e Congrès
rendez-vous
Stand C42

LA SOLUTION DOCUMENTAIRE PLURIDISCIPLINAIRE DE RÉFÉRENCE

TESTEZ 10 JOURS !
grouperf.com/jetestewebpluspremium

Contactez-nous pour une démonstration
01 47 70 44 44
sce@grouperf.com

Groupe Revue Fiduciaire | 1917 2017 #jai100ans
3201731T2

DEC session de mai 2017 : 435 admis

Le jury du diplôme d'expertise comptable (DEC) s'est réuni le jeudi 22 juin 2017 à la Maison des Examens (SIEC) à Arcueil afin de délibérer sur les résultats de la session de mai 2017. Sic publie un extrait du rapport du jury.

Martial Chadefaux
Professeur à l'université de Bourgogne
Président du jury du DEC

La session de mai 2017 rassemblait relativement peu de candidats avec 1340 inscrits, toutes épreuves confondues, dont seulement 636 candidats diplômables, soit un peu moins de la moitié des inscrits. Après délibération, ce sont 435 candidats qui ont obtenu leur diplôme, soit un taux de réussite de 68,55%, taux qui se situe pleinement dans la moyenne des taux habituellement enregistrés.

Sur les 435 diplômés, on recense 40% de femmes et 60% d'hommes, la proportion de diplômées étant en retrait. Le taux de réussite des hommes est, pour cette session, supérieur de 4 points (70,3%) à celui des femmes. Le diplômé le plus âgé a 60 ans et le plus jeune a 24 ans. Trois diplômés enregistrent une moyenne générale supérieure à 15 sur 20 et 24% des candidats obtiennent leur diplôme sans bénéficier de notes reportables.

La session de mai 2017 montre assez nettement un tassement des moyennes générales. Alors qu'habituellement le quart des diplômés enregistre une moyenne générale comprise entre 10 et 11, ce taux s'approche du tiers pour la présente session. Inversement, seuls 11,2% des candidats ont une moyenne générale supérieure ou égale à 13 contre 17% pour la dernière session.

Comme pour la session précédente, on constate que le quart des candidats diplomables est éliminé : 2 candidats sont éliminés en déontologie, 48 en révision et 123 en soutenance, certains candidats obtenant des notes éliminatoires dans deux épreuves. 28 candidats sont éliminés en dépit d'un total de points atteignant ou dépassant 80.

Remarques spécifiques à chacune des épreuves

Epreuve de déontologie et réglementation professionnelle

Pour cette session, l'épreuve prenait la forme de questions à réponses courtes (QRC), moitié sur l'expertise comptable, moitié sur le commissariat aux comptes. L'épreuve a été globalement peu réussie dans la mesure où la moyenne générale de l'épreuve est de

Taux de réussite de 2012 à 2017

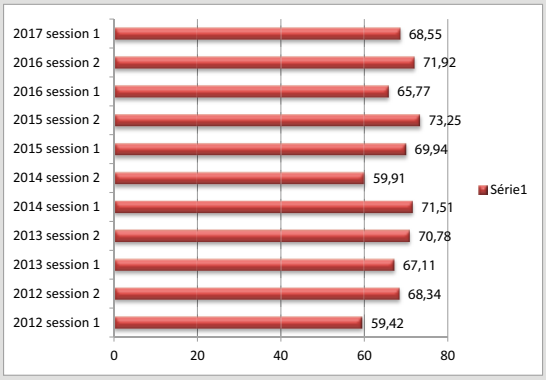

Soutenance du mémoire

Le jury tient à rappeler les points suivants :

- Les éventuels échanges entre un examinateur et un candidat dans le cadre de la procédure d'agrément doivent prendre fin au plus tard lors du dépôt du mémoire au SIEC en vue de la soutenance.
- Les candidats qui souhaitent avoir des compléments d'information sur la décision d'agrément qui leur a été notifiée doivent contacter personnellement l'examinateur et ne pas avoir recours à une personne interposée.
- Si un candidat souhaite formuler des observations à réception de sa feuille d'évaluation après une soutenance, ces réclamations doivent être adressées au SIEC. Elles doivent être formulées par le candidat lui-même. Le candidat ne peut en aucun cas chercher à contacter les membres de la commission d'examen qui l'ont interrogé directement ou a fortiori là encore par le biais d'une personne interposée. Dans tous les cas, les échanges avec les examinateurs doivent rester courtois.

Les + Sic numérique

Retrouvez le rapport du jury en version numérique.

10,91. 647 candidats ont composé pour cette épreuve et 31% ont une note inférieure à 10, dont 27 copies ont une note inférieure à 6 sur 20. Manifestement, l'épreuve n'est pas assez travaillée. Les correcteurs constatent que sur certaines questions, déjà sorties dans le passé, les réponses sont souvent inexactes. Les candidats répondent parfois à des questions qui ne leur sont pas posées. Beaucoup de notes se situent aux alentours de la moyenne, ce qui pose la question de l'opportunité de reporter cette note.

Epreuve de révision légale et contractuelle

839 candidats étaient présents. La moyenne enregistrée sur cette épreuve est faible (7,72) ce qui en fait la troisième plus mauvaise moyenne depuis la réforme de 2010. Seuls 19% des candidats atteignent la moyenne et 20% ont une note éliminatoire. Les notes vont de 0,5 à 13,4 sur 20. Le sujet comportait trois dossiers indépendants sur la procédure d'alerte, la consolidation et l'intégration fiscale. Le dossier sur la consolidation a été manifestement à l'origine des résultats médiocres de la session.

Epreuve de soutenance

En ce qui concerne cette épreuve, 597 soutenances de mémoire ont eu lieu. 79% des notes attribuées sont supérieures ou égales à 10. La moyenne générale de l'épreuve de soutenance est de 11/20, à nouveau en très légère progression. Un candidat a obtenu la note de 18/20, trois candidats ont obtenu 17 et 13 mémoires ont reçu la note de 16/20 (voir encadré).

La note du jury aux candidats a été modifiée. Le président du jury rappelle que les articles et publications relatives au DEC n'engagent que leurs auteurs et ne sauraient en aucun cas constituer une prise de position officielle du jury. ■

Prochaine cérémonie de remise du DEC

Elle se tiendra vendredi 24 novembre 2017 à 17h au Palais des Congrès, Porte Maillot à Paris 17e. Cette cérémonie concerne les diplômés de la session de novembre 2016 (643 admis) et ceux de la session de mai 2017 (435 admis). Cet événement accueillera également les derniers candidats admis au Certificat d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes (Cafcac). Les diplômés concernés ont reçu leur invitation au cours du mois de juillet via un logiciel d'invitation.

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Club Social

PRO BTP, partenaire du Club social des experts-comptables

NOTRE SAVOIR-FAIRE À VOTRE SERVICE

DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE
PRÉVOYANCE CONVENTIONNELLE
COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

PRO BTP GROUPE

CPTA 0039 – V8 –04/2017 – © Getty

Du nouveau sur la quote-part de frais et charges pour les titres de participation

Les plus-values à long terme de cession de titres de participation, autres que de sociétés à prépondérance immobilière, détenus depuis au moins deux ans, réalisées par les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés (IS), sont exonérées en application de l'article 219, I-a quinquies du Code général des impôts.

Sont considérés comme de titres de participation :

- les titres de participation qui revêtent ce caractère sur le plan comptable, c'est-à-dire ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise ;
- les actions acquises en exécution d'une offre publique d'achat ou d'échange ;
- les titres ouvrant droit au régime des sociétés mères et filiales, s'ils sont inscrits en comptabilité au compte titres de participation ou à une subdivision spéciale d'un autre compte du bilan correspondant à leur qualification comptable. La loi de finances rectificative pour 2016 a ajouté comme condition supplémentaire que la société mère détienne par ailleurs au moins 5 % des droits de vote de la société émettrice.

Les plus-values long terme sur titres de participation étant exonérées, les moins-values long terme sur ces mêmes titres ne sont pas imputables sur le résultat courant.

Toutefois, corrélativement à l'exonération de ces plus-values long terme, une quote-part de frais et charges reste imposable à l'IS.

Initialement de 5 %, puis 10 % du montant net des plus-values, la loi de finances pour 2013 a porté le taux de la quote-part de frais et charges à 12 % du montant brut de la plus-value, à compter des exercices clos depuis le 31 décembre 2012.

Dans ses commentaires dans la base BOFiP[1], l'administration considère que l'assiette de la quote-part de frais et charges étant assise sur le seul montant brut des plus-values de cession de titres exonérées, cette quote-part est prise en compte dans le résultat imposable au taux normal de l'IS, quel que soit le résultat net des plus ou moins-values de cession de titres éligibles.

A titre d'illustration, une société anonyme réalise, au cours de l'année N, trois cessions portant sur des titres de participation acquis en N-4.

La société X dégage, à l'occasion de la première cession, une plus-value de 100 000 €, à l'occasion de la deuxième cession, une moins-value de 600 000 €, et à l'occasion de la troisième cession, une plus-value de 200 000 €.

Le résultat net des cessions de titres éligibles au régime des plus-values ou moins-values à long terme au titre de l'exercice N est une moins-value nette de 300 000 €.

Toutefois, selon l'administration, le montant de la quote-part de frais et charges afférente aux plus-values réalisées à réintégrer au résultat imposable au taux normal de l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice N s'élève à : (100 000 + 200 000) x 12 % = 36 000 €.

Dans un arrêt du 14 juin 2017 (n°400855), le Conseil d'Etat annule cette interprétation de l'administration au motif qu'elle est contraire à la volonté du législateur, telle qu'elle ressort des travaux parlementaires qui ont précédé l'adoption de la loi de finances pour 2013.

En effet, la réintégration d'une quote-part de frais et charges reste subordonnée à la réalisation par l'entreprise d'une plus-value nette globale au cours de l'exercice de cession. A contrario, l'existence de moins-values à long terme qui seraient insuffisantes pour effacer complétement les plus-values à long terme n'empêcherait pas l'application de la quote-part de frais et charges sur le montant brut des plus-values. ■

Frédéric Feller
Consultant en droit fiscal
Infodoc-experts

1. BOI-IS-BASE-20-20-10-20

La protection des données personnelles : **moins d'un an pour se mettre en conformité**

Les traitements informatisés de données personnelles font l'objet d'une protection qui impose actuellement aux entreprises procédant à ce type de traitement de les déclarer au préalable à la Commission nationale informatique et libertés (Cnil). Un règlement européen du 27 avril 2016[1] réforme cette protection notamment en supprimant la plupart des déclarations, mais il n'en découle pas pour autant un allègement des obligations pour les entreprises. Quel est l'impact de ce règlement concernant le traitement de données relatives aux ressources humaines ?

Clothilde Rubiano-Delle
Consultante social Infodoc-experts

Pourquoi les employeurs sont-ils concernés ?

Cette réforme concerne les employeurs qui peuvent, pour de multiples raisons, traiter des données personnelles par informatique : gestion administrative des ressources humaines (gestion des dossiers du personnel, tenue d'un annuaire interne, d'un organigramme), contrôle et surveillance (écoute et enregistrement des appels téléphoniques, système de vidéosurveillance, géolocalisation, contrôle de l'accès aux locaux), etc. En effet, tout fichier comportant des noms, prénoms, photos ou vidéos de personnes, données biométriques… est considéré comme un traitement de données personnelles faisant l'objet de la protection.

Quels sont les principaux changements apportés par le règlement européen ?

À compter du 25 mai 2018, les contrôles préalables systématiques de la Cnil seront supprimés (sauf pour certaines données sensibles qui restent à définir) pour être remplacés par une logique de conformité qui impose aux entreprises d'analyser leurs traitements de données personnelles en amont, afin de mesurer leur impact sur la vie privée.

En cas de contrôle par la Cnil, elles devront démontrer la conformité de leurs traitements avec les règles en vigueur, ce qui nécessitera la tenue d'une documentation interne à jour sur les traitements qu'elles mettent en œuvre.

Quels sont les risques encourus pour les employeurs ne se mettant pas en conformité ?

À défaut de démontrer la conformité de leurs traitements, les entreprises s'exposeront à des sanctions. Or, le rapport de la Cnil pour 2016 relève que 14 % des plaintes ont concerné les ressources humaines.

Les sanctions prises peuvent être pénales (de 3 à 5 ans de prison et de 100 000 € à 300 000 € d'amende, selon l'infraction constatée[2]).

Il peut aussi s'agir de sanctions pécuniaires appliquées par la Cnil en dehors de toute procédure pénale. Le montant maximal de ces sanctions a été récemment porté à trois millions d'euros3[2]. À terme, elles pourront atteindre 20 millions d'euros ou, dans le cas d'une entreprise, 4 % du chiffre d'affaires mondial, le plus élevé de ces montants étant retenu.

À quelle date la réforme entre-t-elle en vigueur ?

Ce règlement européen, d'application directe, prendra effet à compter du 25 mai 2018, ce qui laisse moins d'un an aux entreprises pour se mettre en conformité.

Quels conseils peuvent être donnés aux employeurs ?

Afin d'aider les entreprises à appréhender cette réforme, la Cnil incite à désigner un délégué à la protection des données (DPO), dans les cas où il n'est pas obligatoire, et propose des outils pour aider les entreprises à se préparer à ce changement.

Il est à noter que le DPO peut être une personne interne ou externe à l'entreprise et qu'il peut être mutualisé.

Compte tenu du délai qui subsiste pour se mettre en conformité, les entreprises doivent se saisir de cette question dès à présent. ■

1. Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016
2. Art. 226-16 et s. C. pén.
3. Art. 226-16 et s. C. pén.

Pour en savoir +

www.cnil.fr

EDITION

L'Expert en poche éd. grand public

La collection pratique « L'Expert en poche - grand public » s'enrichit ce mois-ci d'un nouveau titre « Mettre en place la RSE dans une PME ».

L'importance des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux pousse les petites et moyennes entreprises à s'adapter à l'évolution rapide de la réglementation dans ce domaine et à répondre aux attentes des différentes parties prenantes (l'Etat, les consommateurs, les actionnaires...).
Comment mettre en place une démarche RSE au sein d'une entreprise ? Comment identifier et évaluer les opportunités générées par cette transition écologique et sociétale en cours ? « Mettre en place la RSE dans une PME » dévoile une méthode en sept étapes, simple et pratique, appuyée par des exemples concrets de stratégie RSE réussie.
Destiné aussi bien aux entrepreneurs, aux chefs d'entreprise, qu'aux étudiants, cet ouvrage est disponible en librairies généralistes ou en ligne.

Pour en savoir +

Mis à disposition de tous, les titres de la collection sont disponibles dans les librairies généralistes, sur les sites spécialisés tels que Amazon.fr et à la boutique du Conseil supérieur :

www.boutique-experts-comptables.com

CIPRÉS ASSURANCES SERA PRÉSENT AU CONGRÈS DE L'ORDRE DE EXPERTS-COMPTABLES

Allions nos expertises pour satisfaire vos clients entrepreneurs en Santé et Prévoyance

Retrouvez nos équipes commerciales sur **notre stand n° C73**
Espace cité du conseil

COMPTABLE EXPERT CONSEIL
72e Congrès de l'Ordre des experts-comptables
27, 28 et 29 septembre 2017 - Lille

Spécialiste en assurances Prévoyance et Santé, CIPRÉS Assurances est un acteur connu et reconnu sur le marché des entrepreneurs depuis 17 ans. En sollicitant l'expertise de notre réseau de 4 200 courtiers de proximité, vous bénéficierez de solutions performantes, compétitives et adaptées à vos clients.

Vous souhaitez en savoir plus,
0 969 329 319
commercial@cipres.fr
www.cipres.fr

CIPRÉS Assurances - 37, rue Anatole France 92300 Levallois-Perret - SAS au capital de 1 208 944 € - SIREN 552 068 19 N° ORIAS : 07 000 398 - www.orias.fr

CIPRÉS Assurances
Simplement entrepreneurs

La profession en chiffres

223 **Experts-comptables** 239 **Sociétés d'expertise comptable**

75 **Experts-comptables stagiaires** 2 **Associations de gestion et de comptabilité**

1 **Salarié d'AGC autorisé à exercer la profession d'expert-comptable**

Rémy Amato

Président du Conseil régional de l'ordre des experts-comptables de La Réunion

> « Nous devons exister au sein du monde économique local en communiquant sur la nécessité d'être consultés sur les sujets en lien avec le monde de l'entreprise. »

Quel a été votre parcours professionnel ? Comment êtes-vous devenu expert-comptable ?

Lycéen, je n'avais pas pour objectif de devenir expert-comptable. Déjà, pourquoi la compta ? C'est assez difficile à dire. Mes professeurs voulaient m'envoyer en filière économique ou scientifique. Quitte à être bon dans une filière, j'ai été tenté par la comptabilité. Nous avons eu un professeur qui nous a tout de suite passionnés pour la matière ; pour autant, je ne souhaitais toujours pas exercer ce métier. Dans mon esprit, l'expert-comptable était le grand patron brillant et inaccessible. J'étais assez impressionné par ce qu'il représentait. C'est en évoluant dans le cabinet, en rencontrant des personnes détentrices du diplôme que j'ai fini par me dire que je pouvais devenir un membre de la profession. Mon envie d'être expert-comptable est le fruit d'un cheminement que j'assimile à un marathon. Chacun avance à son rythme, mais une chose est certaine : si on ne lâche pas, on obtient le diplôme.

A partir de là, mon parcours est classique : j'ai passé un BAC G2 puis un BTS comptabilité. J'ai commencé à travailler en cabinet tout en passant le DECF. Mes études se sont déroulées à Avignon mais j'ai toujours souhaité démarrer ma carrière professionnelle à Paris. J'ai travaillé pendant trois ans dans un petit cabinet situé près des Invalides. C'est à cette période que j'ai commencé à passer les UV du DESCF. Je n'avais pas vraiment d'objectif. Je savais simplement que je ne voulais pas quitter les cabinets d'expertise sans avoir obtenu le DEC. La rencontre avec mon épouse a été déterminante puisque c'est elle qui m'a emmené à la Réunion, où je vis depuis maintenant 20 ans. Dans un premier temps, j'ai été embauché dans un cabinet à dominante audit, dans lequel je suis resté 10 ans. En parallèle, je continuais de valider mon DESCF et j'ai finalement été diplômé en 2005, à 32 ans. Une fois le diplôme en poche, j'ai très vite pensé à créer mon propre cabinet. Je me suis associé en 2008.

Comment s'est manifestée votre envie d'engagement au sein des institutions ?

L'association dans mon cabinet se passait bien et j'ai souhaité me rapprocher des instances. Au départ, je ne souhaitais pas forcément m'engager, mais plutôt comprendre comment l'institution fonctionnait. Sauf que s'intéresser à l'envers du décor amène très vite aux actions bénévoles ; on est rapidement repéré et embarqué dans l'aventure ! Une fois investi, j'ai pris la mesure de tout ce qui était porté par le Conseil régional. J'ai échangé avec mes confrères, partagé mon expérience terrain… Et c'est

cela qui a révélé mon envie de servir la profession.
J'ai été président de syndicat et président d'IRF. En 2012, j'ai entamé mon premier mandat en étant nommé vice-président sous la mandature de Marcelino Burel. J'intervenais sur la fiscalité et j'étais également très présent sur le sujet de la formation, en tant que président d'IRF et président du comité régional de stage. J'étais également en charge de la conciliation. Ces expériences ont été très enrichissantes et pleines de défis ! Pour terminer sur cette notion d'engagement, je dirais qu'il est aussi familial : nos activités en cabinet et au sein de l'institution demandent beaucoup de disponibilité. Le professionnel s'invite régulièrement à la maison. La famille est donc un soutien important.

Et cette nouvelle mandature, comment l'envisagez-vous ?

Au sein du Conseil régional de la Réunion, nous organisons beaucoup d'activités. Un élu réalise ainsi entre 300 et 500 heures de bénévolat par an. Il est donc primordial que notre entente soit bonne et que nous ayons plaisir à nous voir. Certes, il s'agit de travail, on se dit les choses et parfois, nous ne sommes pas d'accord ; pour autant, nous sommes toujours contents de nous retrouver. C'est essentiel pour moi. Une équipe dynamique et soudée, c'est ce que Marcelino Burel, président sortant, avait réussi à créer. L'objectif de cette nouvelle mandature est d'étendre ce petit noyau à nos nouveaux élus. Par ailleurs, notre action se fera dans la continuité des mandatures précédentes.

L'influence, un enjeu important sur notre territoire

Nous devons exister au sein du monde économique local en communiquant sur la nécessité d'être consultés sur les sujets en lien avec le monde de l'entreprise. Il nous faut également communiquer nos idées et rappeler notre rôle d'assistance. Nous devons enfin sortir de cette image technicienne liée aux chiffres. Revendiquer cette place auprès du tissu économique local est aussi un moyen de lutter contre l'exercice illégal : le chef d'entreprise doit pouvoir faire la différence entre un « comptable marron[1] » et un expert-comptable. Sans oublier la nécessité de valoriser notre rôle de conseil. C'est pour cela que développer notre influence et notre présence auprès des instances est important. Nous souhaitons également développer notre présence au niveau médiatique, notamment pour illustrer notre accessibilité.

Créer de la cohésion entre confrères via différentes manifestations et colloques

A la Réunion, les journées des Clubs fonctionnent très bien à l'image des journées sociale et fiscale. Nous réunissons entre 80 et 90 personnes à chaque édition. Notre assemblée générale est également un beau succès. « La Réunion, starter des start-ups » est la thématique de cette année. Enfin, la Journée des associations est un temps fort et participe à notre objectif d'influence. Nous avons fait partie des régions pilotes sur le sujet et c'est un événement très attendu localement.

Anticiper les évolutions et difficultés pour la profession…

En étant en veille sur certains sujets tels que la DSN, le FEC, la dématérialisation… L'objectif est de donner l'information aux confrères et de leur permettre de rencontrer les opérateurs locaux. Nos partenaires sont très demandeurs de ces moments d'échanges, de même que les membres de la profession. Info Lodeom est un bon exemple de cette démarche. Cela a permis de faire remonter les difficultés du territoire ultramarin, pour lequel les modes d'emploi sont toujours un peu courts.

Favoriser l'accès à de nouveaux marchés

On s'est rendu compte que certains interlocuteurs ne faisaient pas appel à nous par méconnaissance du rôle que nous pouvions avoir à leurs côtés. C'est en cela que des événements comme la Journée des associations sont essentiels, car ils permettent de nous positionner favorablement sur ces secteurs. Le marché de la création d'entreprise est aussi un sujet sur lequel nous sommes très présents, avec par exemple l'animation de réunions. Sur ce sujet, nous travaillons beaucoup avec le Pôle Emploi et la région.

Bureau du Conseil régional de La Réunion

Président : **Rémy Amato**

Vice-présidents : **Sandrine Bianchi, Jean-Luc Chane Sam**

Trésorier : **Abdoullah Mollan**

L'équipe des permanents est composée de 6 personnes

Sophie Desmot : secrétaire générale

Yolande Razafindrakoto : Assistante

Marie-Françoise Flore : Accueil et secrétariat

Ambroisine Robert : Comptabilité

Dany Ivoule : Administratif et numérique

Peggy Bodin : Responsable de NUMERIA (IRF) - Formation et Stage

Une dernière chose que vous aimeriez évoquer ?

En partenariat avec la préfecture, nous avons lancé l'opération « Business to Market », un espace de rencontre entre des cédants et des investisseurs. Travailler avec la préfecture a permis de garantir l'aspect non commercial de la démarche du Conseil régional, tout en donnant un gage de sérieux. D'ailleurs, nous fermons l'inscription à tous les intermédiaires du marché de la transmission.
La 7e édition a été un beau succès. Des transmissions se font et les investisseurs sont, chaque année, toujours plus nombreux. Nous avons même eu l'honneur de recevoir des personnalités locales influentes comme le représentant local du Ceser, Conseil économique social et environnemental de La Réunion, et un ancien chef d'entreprise investi dans des activités de lobbying.
Au travers de l'opération, nous souhaitons valoriser des valeurs telles que le partage et la convivialité. C'est aussi un moyen pour nous de communiquer sur la profession en soulignant notre rôle de conseil sur des sujets délicats tels que la transmission, et plus largement, de valoriser notre savoir-faire autour de l'entreprise. Je pense que « Business to Market » est quelque chose qui pourrait être mis en place ailleurs. J'invite les autres régions à nous contacter, nous sommes plus que partants pour transmettre notre mode opératoire ! ■

1. Expression locale pour désigner les illégaux, faisant référence au marronage.

L'actualité en Martinique : les rendez-vous de 2017

Notre bureau réélu pour ces deux années dérogatoires veut poursuivre ses objectifs et axes amorcés en début de mandature :

- marquer notre présence au sein des institutions économiques et politiques locales ;
- mieux accompagner les chefs d'entreprise, dirigeants d'association, porteurs de projet et asseoir notre rôle de « co-pilote » ;
- promouvoir la profession auprès des tiers partenaires (chambres consulaires et leurs satellites, tribunal de commerce, etc.) ;
- attirer les jeunes vers la profession qui sans cesse se renouvelle, se métamorphose au gré de l'actualité économique et sociale.

En dépit de leur faible effectif (ramené à cinq élus), les membres du bureau s'emploient à faire face à de nombreux défis locaux (économie locale en berne, déficit de collaborateurs, continuité territoriale en pointillé, etc.). Le bureau s'attèle avec optimisme à mettre en lumière le savoir-faire de la profession.

Plusieurs rendez-vous et projets ont vu le jour depuis le début de l'année.

Convention avec Martinique Développement

Il s'agit d'un satellite de la Collectivité Territoriale de la Martinique qui se donne pour vocation l'aide au développement des petites entreprises sous certaines conditions. La règle, instaurée dans le cadre d'un partenariat signé avec l'Ordre des experts-comptables le 10 juillet dernier, est de subordonner l'octroi de toute aide financière à l'acceptation de l'accompagnement de cette entreprise demanderesse par un cabinet d'expertise comptable, conseil à travers une mission adaptée à sa taille. Martinique Développement s'engage ainsi, en atténuation des charges de l'entreprise concernée, à verser, directement à l'expert-comptable, une participation dont le montant est dégressif sur les trois premiers exercices. A partir du quatrième exercice, l'entreprise doit se prendre en charge et s'acquitter de la totalité des honoraires comptables, librement négociés avec son expert-comptable. Le partenariat s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement des entreprises et plus spécifiquement des petites entreprises dont le taux de mortalité reste encore très important dans notre département. Par cette convention, le Conseil régional assiste et reste près de ces petites entreprises, pour mieux les protéger contre l'exercice illégal de la profession comptable.

Marinette Torpille, présidente de Martinique Developpement, conseillère exécutive en charge des aides aux entreprises à la collectivité territoriale de la Martinique et Djibo Mossi, président du Conseil de l'Ordre de Martinique

Les jeudis de la prévention

Avec la Cellule d'Information et de Prévention (CIP), l'Ordre continuera d'aider les entreprises à voir plus clair dans leur gestion, de les orienter et de leur faire prendre conscience qu'il n'y a pas de croissance sans expert-comptable dans une entreprise. Le CIP a pour vocation de prévenir les difficultés des entreprises. Les entreprises qui se présentent sont pour la plupart en état de grosses difficultés, voire en cessation de paiement. Par sa présence, l'Ordre des experts-comptables trace la barrière qui sépare les professionnels du chiffre des comptables illégaux, notion peu connue du monde des petites entreprises locales. L'Ordre, sur la base des documents comptables présentés par les chefs d'entreprise lors des débats, arrive à situer l'origine de ces documents, et met en garde le chef d'entreprise chaque fois que celle-ci reflète l'exercice illégal. « *C'est par notre présence dans ces rencontres avec le monde de l'entreprise que nous confirmons notre utilité, car nous démontrons que les difficultés auxquelles sont confrontées ces entreprises sont nées du peu de connaissance de ces dirigeants en matière de management* » constate Djibo Mossi, président du CRO de Martinique. « *En quittant l'entretien, ils partent bien souvent avec le tableau de l'Ordre des experts-comptables, pour qu'au moins, dans la prochaine entreprise qui succèdera à celle présentement en difficulté, une voie meilleure conduisant chez un professionnel du chiffre reconnu par la loi soit empruntée* », conclut le président régional. Un nouveau calendrier des jeudis de la prévention devrait sortir à la rentrée.

Les partenariats

Partenariat renforcé avec la Chambre des métiers

Le Conseil régional dispense de l'information et de la formation à cette population d'artisans (gestion de coûts, lecture sommaire d'un bilan, soldes intermédiaires de gestion…). Nous sommes là pour être utiles à notre économie, et lutter contre l'exercice illégal. L'exercice illégal de la profession, qui reste un fléau, encourage la fraude fiscale, voire le blanchiment d'argent, aucun contrôle n'étant effectué par ceux qui le pratiquent, dont le seul objectif est d'encaisser de l'argent, allant jusqu'à spolier le client.

Partenariat avec le Conseil de développement de CAP Nord Martinique

Le Conseil de l'Ordre s'est engagé à représenter la profession au sein du Conseil de développement de CAP Nord Martinique (émanation de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique regroupant les acteurs socio-économiques de ce territoire assez sinistré économiquement). Participer à ce conseil permettra à l'Ordre d'être une force de proposition dans les discussions des élus pour le développement des communes du nord de la Martinique, de faire part des expériences acquises auprès de nos clients issus de divers secteurs (transport, industrie, agriculture, service, commerce…), d'apporter et promouvoir les compétences et la vision pluridisciplinaire (comptable, fiscal, social, juridique, organisation…) de notre profession.

Transition vers l'ère numérique

Diffuser l'information auprès des membres et les sensibiliser à la nouvelle ère qui va bouleverser leur quotidien en termes de technologies, de missions, de management est un des rôles essentiels de notre Conseil régional. Nos confrères qui exercent dans des cabinets de taille et profil différents font leur entrée vers une comptabilité dématérialisée. Avec l'appui du Conseil supérieur, il est prévu des formations gratuites sur la transition numérique pour nos confrères et consœurs. Au travers de notre Institut de formation, le Conseil régional oriente les cabinets vers l'acquisition de nouvelles compétences (FEC, nouvelles missions de diagnostic et d'accompagnement).

EN BREF

Outre les réunions dédiées au prélèvement à la source programmées en avril et mai 2017 par la DRIFP Martinique ainsi qu'une présentation de l'actualité de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et les modalités d'une meilleure participation des professionnels du droit et du chiffre, organisée conjointement par la cour d'appel et le parquet de Fort-de-France le 20 juin dernier, l'Ordre prévoit 4 rendez-vous incontournables pour le 4e trimestre 2017 :

Du 27 au 29 septembre : présence de notre Conseil régional au stand des DOM au 72e Congrès à Lille (des surprises vous attendent…)

Lundi 23 octobre 2017 : conjointement avec la CRCC de Fort-de-France, le conseil régional tiendra son assemblée générale.

Jeudi 9 novembre 2017 : le 2e tour des associations avec la contribution du Conseil Supérieur, au cours duquel seront abordés les thèmes suivants : bénévolat et contributions en nature ; les restructurations d'associations ; relations associations et collectivités publiques ; le CITS. Soucieux de sensibiliser les dirigeants d'association, le conseil régional a participé à une conférence sur les relations « mairies-associations » notamment sur l'aspect financier le 12 juillet dernier à la demande de la Communauté d'agglomération de l'Espace Sud Martinique en recherche d'une stratégie visant à revitaliser les centres-bourgs. Nous mettons donc en place des sessions d'information afin d'apporter à ces collectivités des éléments d'éclairage sur les questions les plus sensibles.

vendredi 8 décembre 2017 : 12e édition de l'université de la profession comptable libérale des Antilles-Guyane au cours de laquelle plusieurs thématiques seront abordées (loi travail, le mécénat, la fonction RH et le numérique…).

E-COLL de la production à l'accompagnement

Le diagnostic est unanimement partagé, le numérique change nos vies personnelles et bouleverse celle des entreprises. Quel que soit leur secteur d'activité, ces dernières sont condamnées à se transformer en profondeur pour continuer à exister. Ce tsunami n'épargne évidemment pas les cabinets qui vont devoir s'adapter.

Un besoin de compétences différentes

Pour la profession, le premier impact de cette transition numérique qui vient à l'esprit est bien entendu celui de l'automatisation des tâches de production dans les missions traditionnelles.

En effet, les robots vont prendre la relève de ces tâches chronophages et sans valeur ajoutée. A court terme, la plus grande partie du travail de production comptable sera prise en charge par ces "robots". La collecte et la saisie des données vont fusionner et s'intégrer dans un processus global et automatique. On ne parlera plus de tenue comptable mais d'intégration comptable dans la mesure où l'essentiel des flux sera récupéré sans aucune intervention humaine. La révision sera préparée par des logiciels, qui identifieront les zones de risque, les doublons, les incohérences, les points de vigilance et les anomalies probables…

Plusieurs études indiquent d'ailleurs que le métier de comptable figure dans les top 10 des métiers les plus menacés dans les prochaines années du fait de l'automatisation des tâches.

Si cette évolution est une bonne nouvelle en théorie, rappelons que cette activité représente une part significative de l'activité des cabinets[1] et occupe, à ce jour, plusieurs dizaines de milliers de collaborateurs.

Cette automatisation va avoir une double conséquence : elle va inéluctablement entrainer une baisse du chiffre d'affaires sur la mission de tenue et corrélativement réduire l'activité des collaborateurs dédiés à ces tâches. L'un des chantiers majeurs des cabinets consiste donc à développer de nouvelles missions pour résoudre cette équation à deux inconnues.

Les chefs d'entreprise ont des besoins, toutes les enquêtes le confirment[2]. Ils sont demandeurs de prévisionnels, de conseils, d'accompagnements…

Le développement des missions d'accompagnement et de conseil n'est pas une problématique nouvelle pour les cabinets. Outre la sempiternelle réticence commerciale à proposer de telles missions aux clients, le point d'achoppement réside dans la capacité du cabinet à disposer de compétences adaptées à ces nouvelles missions. La question de l'évolution des compétences est absolument déterminante pour l'avenir des cabinets.

Le niveau de formation des collaborateurs des cabinets d'expertise comptable est le suivant[3] :

- Aucun diplôme, brevet de collèges, CAP, BEP ou équivalent : 9%
- Bac ou brevet professionnel : 25 %
- Bac+2 : 28%
- Diplôme > bac+2 : 38 %

Parmi les fonctions occupées par ces derniers, citons notamment les postes suivants :

- Assistants collaborateurs : 20 %
- Collaborateurs comptables, chargés de mission : 54 %

Autrement dit, les fonctions de production comptable, c'est-à-dire les emplois directement menacés par la déferlante technologique et l'évolution du métier, représentent actuellement les trois quarts des salariés des cabinets.

Bien sûr, les cabinets peuvent recruter de nouveaux collaborateurs pour réaliser ces nouvelles missions. Cependant, cela pose un certain nombre de difficultés parmi lesquelles : comment trouver ces oiseaux rares, comment les attirer, comment les fidéliser et…

1. Voir l'étude « La gestion des cabinets d'expertise comptable », Observatoire de la profession comptable, 2014, téléchargeable sur Bibliordre.fr

2. Notamment, « Marchés de la profession comptable », Observatoire de la profession comptable, 2017, téléchargeable sur Bibliordre.fr

3. Omeca, Portrait social de branche & quelques éléments pour la prospective sectorielle, Branche professionnelle des Experts comptables & Commissaires aux comptes, Observatoire Prospectif des Métiers et des Qualifications, avril 2012, p.25

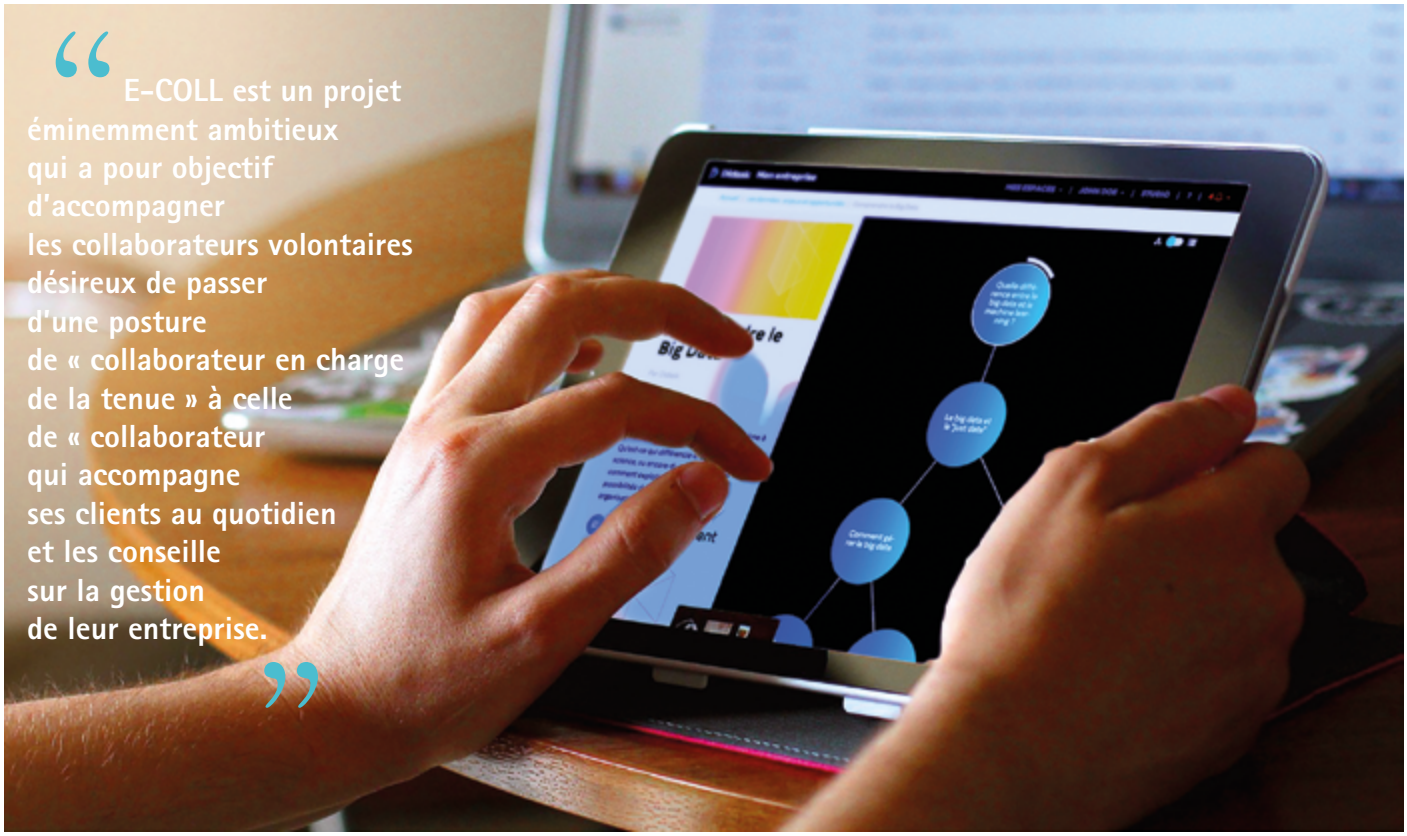

que faire des collaborateurs actuels qui connaissent bien les clients et qui ont démontré au fil des ans leur attachement au cabinet ?

L'alternative consiste donc à adapter les compétences des collaborateurs actuels pour les faire passer de missions de production comptable à des missions plus créatrices de valeur pour les clients. La mise en œuvre d'un tel projet n'est ni simple, ni rapide.

e-coll : la réponse concrète de l'Asforef

C'est pourquoi, à la demande du Conseil régional de l'Ordre qui a fait de l'accompagnement des cabinets une des priorités de sa mandature, l'Asforef a conçu un programme particulièrement innovant pour aider les cabinets à faire évoluer certains collaborateurs (cf interview de Son-Thierry Ly en vidéo sur le Sic numérique).
Le projet est éminemment ambitieux : il s'agit d'accompagner ces collaborateurs volontaires pour qu'ils passent d'une posture de collaborateur en charge de la tenue à celle de collaborateur qui accompagne ses clients au quotidien et les conseille sur la gestion de leur entreprise.

Notre volonté est de créer un programme de formation unique destiné aux collaborateurs de cabinets, axé sur les besoins des entreprises. C'est un parcours hybride qui allie coaching individuel, e-learning et présentiel pour favoriser les apprentissages et leur mise en œuvre au sein du cabinet.
Ce programme est entièrement consacré à l'acquisition des compétences nouvelles nécessaires à la réalisation de missions d'accompagnement pour les clients du cabinet. Intégralement conçus par des experts-comptables autour de parcours thématiques de 10 jours de formation, les enseignements se répartissent entre des apprentissages en ligne suivis et tutorés et des journées de formation consacrées à la mise en pratique des nouvelles connaissances (entrainements, travaux de groupe, jeux de rôle…).

Le premier parcours proposé par l'Asforef est celui de l'accompagnement du chef d'entreprise dans le pilotage de son entreprise. Il se compose de 5 modules de 2 jours chacun (un jour en ligne, un jour en présentiel) :
- Le monde change
- Améliorer l'efficacité dans les missions traditionnelles
- Analyser l'activité et la performance de l'entreprise
- Analyser l'équilibre financier et la trésorerie
- Accompagner le dirigeant dans le pilotage

Ce programme est réservé à des collaborateurs de niveau bac+2 à bac+3, qui seront sélectionnés sur différents critères tels que leur niveau, leur capacité d'adaptation et leur motivation. En outre, un financement particulièrement intéressant a été négocié par l'Asforef pour permettre au plus grand nombre de cabinets de bénéficier de ce programme très ambitieux.
La première promotion débutera en octobre 2017 et s'étalera sur cinq mois. ■

Les + Sic numérique

Retrouvez la vidéo de la conférence « La confiance » qui s'est tenue aux universités d'été 2016 à Paris

Pour en savoir +

Cette formation bénéficie du dispositif « Essentielles » et est donc accessible au tarif de 50 euros HT par jour et par collaborateur. La première promotion débutera en octobre 2017 et s'étalera sur cinq mois.

www.access-formation.com

Focus sur le statut du dirigeant

La Revue française de comptabilité du mois de juillet-août consacre son dossier aux dirigeants. Détails.

Le dossier s'ouvre sur un article développé sur les différents statuts du dirigeant. En effet, dans la petite entreprise, le statut fiscal et social du dirigeant est un élément sensible qui guide le choix de la forme juridique à adopter. Le dossier comporte également un panorama des types de rémunérations, avec les impacts en termes fiscal et social, ainsi que les composantes d'une bonne protection sociale du dirigeant (retraite et prévoyance). Un article fait ensuite le point sur les modalités d'organisation du couple (PACS, union libre ou régime matrimonial) et leurs conséquences sur l'entreprise familiale.
Le dossier se poursuit avec un article faisant le point sur la responsabilité civile des dirigeants, dans ses rapports internes (associés) et vis-à-vis des tiers, ainsi que les modalités de souscription à une police d'assurance-dirigeant. Deux articles de droit social complètent ce dossier, répondant à deux problématiques précises : les frais de repas du dirigeant et le régime social des indemnités de rupture, suite à la cessation forcée du mandat social. Ce dossier aborde enfin l'angle de la technique comptable en développant le traitement de l'attribution gratuite d'actions.

Comme chaque mois, la revue livre, hors dossier, un certain nombre d'articles sur des sujets variés, apportant un éclairage sur une réglementation intéressant l'expert-comptable. On retiendra notamment ce mois-ci, en droit fiscal, la constitutionnalité de l'exclusion du sursis d'imposition pour les plus-values d'échange de titres avec soulte, en droit social, les modalités de négociation collective dans les TPE, souvent dépourvues de délégués syndicaux et de représentants élus du personnel. Le traitement comptable des opérations de financement et notamment la couverture des dettes à taux variables, complète ces éclairages.

La partie Réflexion de la revue fournit ce mois-ci plusieurs analyses. On retiendra particulièrement un article sur le modèle de comptabilisation des investissements long terme, en normes comptables internationales et en droit comptable français, un autre sur les droits et obligations des parties dans un contrat de location-gérance.
Pour se divertir et s'éloigner, le temps d'un article, de la technique juridique et comptable, ce numéro de l'été propose une analyse des représentations du comptable présente dans deux films à l'affiche en 2016, à partir de l'étude de ses traits physiques et comportementaux.

Enfin, dans la quatrième et dernière partie de la revue consacrée au DEC, le stagiaire trouvera le corrigé indicatif de l'épreuve 1 du DEC « Réglementation professionnelle et déontologie de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes », soumise aux candidats de la session de mai 2017. ■

La rédaction de la RFC

Pour en savoir

Retrouvez le sommaire du numéro de juillet-août 2017 sur le site de la Revue Française de Comptabilité

www.revuefrancaise-decomptabilite.fr

Pour acheter ce numéro en version papier

boutique-experts-comptables.com

Abonnez-vous à la Revue Française de Comptabilité, la revue de référence de la profession comptable

Offre d'abonnement de la revue imprimée + la version numérique
Tarifs privilégiés pour les experts-comptables, les stagiaires et les mémorialistes.

Pour en savoir plus et vous abonner :
www.revuefrancaisedecomptabilite.fr

Experts-comptables,

Parce que bien protéger les salariés en cas de coup dur, c'est aussi bien protéger l'entreprise.

Aidez vos clients à mettre en place des solutions prévoyance pour leurs salariés !

Gan Vision Entreprise Prévoyance

Solutions prévoyance modulables pour les entreprises et leurs salariés, en cas d'invalidité, arrêt de travail...

Trouvez votre Agent général sur gan.fr

gan ASSURANCES

Assuré d'avancer

Gan Assurances - SA au capital de 264 842 080 € - 542 063 797 RCS Paris. Gan Assurances distribue les produits de Groupama Gan Vie – SA au capital de 1 371 100 605 € RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z. Sièges sociaux : 8-10, rue d'Astorg 75008 Paris. Gan Assistance - Mutuaide Assistance - SA au capital de 9 590 040 € - RCS Créteil 383 974 086 - Siège social : 8-14, avenue des Frères Lumière - 94368 Bry-sur-Marne Cedex. Entreprises régies par le Code des Assurances.

LE DIGITAL au service DE VOTRE EXPERTISE !

100% connecté, collaboratif,
productif et performant.
Mieux organisé
pour mieux conseiller vos clients !

CRÉDITS PHOTOS : © SHUTTERSTOCK.

Rendez-vous sur notre stand **T64**

COMPTABLE EXPERT CONSEIL

72e Congrès de l'Ordre des experts-comptables
27, 28 et 29 septembre 2017 - Lille

Sage - Société par Actions Simplifiée au capital social de 6.750.000 euros. Siège social : 10 place de Belgique, 92250 La Garenne Colombes 313 966 129 R.C.S. Nanterre.